

06

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

07



eutelsat
COMMUNICATIONS

>> SOMMAIRE

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 1

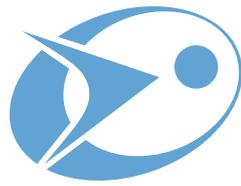
Bilan consolidé	2
Compte de résultat consolidé	3
Tableau des flux de trésorerie consolidé	4
Tableau de variation des capitaux propres consolidés	5
Notes annexes aux comptes consolidés	6

COMPTES ANNUELS 45

Bilan 30 juin 2006 et 30 juin 2007	46
Compte de résultat pour les exercices clos au 30 juin 2006 et 30 juin 2007	47
Notes annexes aux comptes annuels	48

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 61

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	62
Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	64
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	66
Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du conseil d'administration	68



eutelsat

COMMUNICATIONS

Groupe Eutelsat Communications
Société anonyme au capital de 217 401 082 euros
Siège social : 70, rue Balard 75015 Paris
481 043 040 R.C.S. Paris

>> ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 30 JUIN 2007

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Bilan consolidé

>> Bilan consolidé

(En milliers d'euros)	Note	30 juin 2006	30 juin 2007
ACTIF			
Actifs non courants			
Écart d'acquisition	4	750 714	758 179
Immobilisations incorporelles	4	875 237	829 791
Satellites et autres immobilisations corporelles, nets	5	1 749 597	1 705 635
Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	5	310 116	461 477
Titres des sociétés mises en équivalence	6	117 461	124 599
Actifs financiers	7	2 955	3 061
Actifs d'impôts différés	19	18 738	1 380
Total des actifs non courants		3 824 818	3 884 122
Actifs courants			
Stocks	8	2 257	2 092
Créances clients et comptes rattachés	9	213 716	220 976
Autres actifs	10	19 889	28 373
Actif d'impôt exigible	18	1 957	8 585
Instruments financiers	23	62 613	135 883
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11	264 055	45 479
Total des actifs courants		564 487	441 388
TOTAL ACTIF		4 389 305	4 325 510
CAPITAUX PROPRES ET PASSIF			
Capitaux propres			
Capital social	12	215 692	217 401
Primes liées au capital		907 485	776 136
Réserves et résultat consolidés		16 179	242 522
Intérêts minoritaires		70 924	75 454
Total capitaux propres		1 210 280	1 311 513
Passifs non courants			
Dettes auprès des établissements de crédit non courantes	13	2 445 850	2 308 978
Autres passifs non courants	14	76 048	60 466
Autres dettes et produits constatés d'avance non courants	17	58 483	45 507
Provisions non courantes	19	50 333	38 385
Passifs d'impôts différés	18	302 985	304 932
Total des passifs non courants		2 933 699	2 758 268
Passifs courants			
Dettes auprès des établissements de crédit courantes	13	29 757	23 185
Autres passifs courants	14	19 498	23 273
Fournisseurs et comptes rattachés		42 376	44 048
Dettes sur immobilisations		41 650	61 062
Impôt à payer		20 305	-
Autres dettes et produits constatés d'avance courants	17	80 140	94 521
Provisions courantes	16	11 600	9 640
Total des passifs courants		245 326	255 729
TOTAL PASSIF		4 389 305	4 325 510

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

>> Compte de résultat consolidé

<i>(En milliers d'euros, sauf données par action)</i>	Note	Période de douze mois close au 30 juin 2006	Période de douze mois close au 30 juin 2007
Chiffre d'affaires	20	791 070	829 086
Produits des activités ordinaires		791 070	829 086
Coûts des opérations		(72 664)	(62 526)
Frais commerciaux et administratifs		(101 886)	(113 938)
Dotations aux amortissements	4,5	(285 805)	(300 849)
Autres produits opérationnels	24.2	-	37 501
Autres charges opérationnelles	5	(27 006)	(26 745)
Résultat opérationnel		303 709	362 529
Produits financiers		49 665	16 710
Charges financières		(229 235)	(124 870)
Résultat financier	21	(179 570)	(108 160)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	6	5 819	7 866
Résultat net avant impôt		129 958	262 235
Impôts sur les sociétés	18	(89 724)	(92 215)
Résultat net		40 234	170 020
Part attribuable au Groupe		30 420	159 377
Part attribuable aux intérêts minoritaires		9 814	10 643
Résultat par action revenant aux actionnaires d'Eutelsat Communications	22		
Résultat de base par action en €		0,137	0,732
Résultat dilué par action en €		0,122	0,718

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tableau des flux de trésorerie consolidé

>> Tableau des flux de trésorerie consolidé

<i>(En milliers d'euros)</i>	Note	Période de douze mois close au 30 juin 2006	Période de douze mois close au 30 juin 2007
Flux d'exploitation			
Résultat net		40 234	170 020
Résultat des sociétés mises en équivalence	6	(5 819)	(7 866)
(Plus)/moins values de cession d'actifs		(18)	224
Autres éléments non liés aux activités d'exploitation		302 121	187 364
Dotations aux amortissements et aux provisions		307 825	316 549
Impôts différés	18.1	(10 747)	(4 411)
Clients et comptes rattachés		(16 246)	(12 896)
Autres actifs		3 760	(6 525)
Fournisseurs et comptes rattachés		3 355	2 738
Autres dettes et produits constatés d'avance		(28 658)	11 349
Impôts payés		(94 659)	(128 872)
Trésorerie provenant des opérations d'exploitation		501 148	527 674
Flux d'investissements			
Acquisitions de satellites et autres immobilisations corporelles	5	(230 858)	(350 065)
Produits de cessions d'actifs		250	57
Acquisition d'intérêts minoritaires		(66 988)	(19 914)
Variations des autres actifs à long terme		(1 397)	(109)
Trésorerie utilisée par les opérations d'investissement		(298 993)	(370 031)
Flux de financement			
Variation de capital		838 516	2 673
Distributions		(12 195)	(124 338)
Augmentation des emprunts à long et à court terme		1 900 522	1 886
Remboursements des emprunts à long et à court terme		(2 449 997)	(167 280)
Remboursement des dettes sur primes d'intéressement et contrats de location longue durée		(66 826)	(15 622)
Charges d'intérêts et autres frais financiers payés		(189 127)	(92 971)
Produits d'intérêts reçus		2 546	10 358
Autres variations		4 849	1 384
Trésorerie utilisée par les opérations de financement		28 288	(383 910)
Incidence des variations de change sur la trésorerie		(19)	(5)
Augmentation / (Diminution) de la trésorerie		230 424	(226 272)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice		32 606	263 030
Trésorerie à la clôture de l'exercice		263 030	36 758
Rapprochement de trésorerie			
Trésorerie	11	264 055	45 474
Découvert compris dans les dettes ⁽¹⁾		(1 025)	(8 716)
TRÉSORERIE SELON LE TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE	14.2	263 030	36 758

(1) Les découverts pris en compte dans la détermination de la trésorerie du tableau de flux sont une composante de la trésorerie car ils sont remboursables à vue et font partie intégrante de la gestion de trésorerie du Groupe.

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

>> Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(En milliers d'euros sauf données par actions)	Capital social			Réserves et résultat	Intérêts minoritaires	Total
	Nombre	Montant	Primes			
Au 30 juin 2005	278 732 598	278 733	-	(25 489)	125 158	378 402
Écart de conversion				150	8	158
Variations de juste valeur des Instruments de couverture de flux de trésorerie				50 507	2 164	52 671
Effet impôt				(16 050)	(747)	(16 797)
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres				34 607	1 425	36 032
Résultat de la période				30 420	9 814	40 234
Total des produits et charges comptabilisés au titre de la période				65 027	11 239	76 266
Augmentation de capital	(63 040 006)	(63 041)	907 485	79		844 523
Actions propres				(28)		(28)
Variation périmètre					(36 394)	(36 394)
Distributions					(11 895)	(11 895)
Avantages aux salariés sur souscription d'actions et actions gratuites				954	49	1 003
Engagements ABSA				(19 534)	(58)	(19 592)
Offre de liquidité				(4 830)	(17 175)	(22 005)
Au 30 juin 2006	215 692 592	215 692	907 485	16 179	70 924	1 210 280
Écart de conversion				(865)	(31)	(896)
Variations de juste valeur des Instruments de couverture de flux de trésorerie				68 399	708	69 107
Effet impôt				(23 551)	(244)	(23 795)
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres				43 983	433	44 416
Résultat de la période				159 377	10 643	170 020
Total des produits et charges comptabilisés au titre de la période				203 360	11 076	214 436
Variation de capital	1 708 490	1 709	(14 874)	16 453		3 288
Actions propres				(26)		(26)
Variation périmètre					(1 460)	(1 460)
Distributions			(116 476)		(7 717)	(124 193)
Avantages aux salariés sur souscription d'actions et actions gratuites				922	(4)	918
Engagements ABSA				3 202		3 202
Offre de liquidité				2 433	2 635	5 068
Au 30 juin 2007	217 401 082	217 401	776 135	242 523	75 454	1 311 513

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

>> Notes annexes aux comptes consolidés

Sommaire détaillé des notes

Page

Note 1	Présentation générale	7
Note 2	Base de préparation de l'information financière	7
Note 3	Principes comptables significatifs	9
Note 4	Écart d'acquisition et immobilisations incorporelles	16
Note 5	Satellites et autres immobilisations corporelles	17
Note 6	Titres de participation des sociétés mises en équivalence	19
Note 7	Actifs financiers non courants	20
Note 8	Stocks	20
Note 9	Créances clients et comptes rattachés	20
Note 10	Autres actifs courants	21
Note 11	Trésorerie et équivalents de trésorerie	21
Note 12	Capitaux propres	22
Note 13	Dettes auprès des établissements de crédit	26
Note 14	Autres passifs	28
Note 15	Location simple et location financement	29
Note 16	Provisions Courantes	29
Note 17	Autres dettes et produits constatés d'avance	30
Note 18	Impôts courants et différés	30
Note 19	Provisions non courantes	33
Note 20	Information sectorielle	36
Note 21	Résultat Financier	37
Note 22	Résultat par action	37
Note 23	Instruments financiers	38
Note 24	Autres engagements	41
Note 25	Parties liées	42
Note 26	Charges de personnel	43
Note 27	Périmètre de consolidation	44
Note 28	Événements postérieurs à la clôture	44

Note 1 Présentation générale

1.1 - Constitution

SatBirds a été constituée le 25 février 2005 sous la forme d'une société par actions simplifiée. Elle a été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés pour une durée expirant le 25 février 2104.

Le 4 avril 2005, les principaux actionnaires directs et indirects de la société Eutelsat S.A. ont apporté et cédé leurs actions Eutelsat S.A. à SatBirds S.A.S., dénommé ci-après « le Groupe ».

La société SatBirds a changé de dénomination sociale en date du 31 août 2005 pour prendre le nom d'Eutelsat Communications S.A. Simultanément la société a changé de forme juridique pour devenir une société anonyme.

1.2 - Activité

Le groupe Eutelsat Communications s'apparente au travers d'Eutelsat S.A. et de ses filiales, à un opérateur privé de satellites de télécommunications impliqué dans la conception, la mise en place, l'exploitation et la maintenance de systèmes de télécommunications par satellite couvrant de nombreuses régions (l'Europe étendue – y compris l'Afrique du Nord, la Russie et le Moyen-Orient – l'Est de l'Amérique du Nord, l'Amérique latine, l'Afrique subsaharienne et l'Asie).

Le Groupe est issu de l'apport à Eutelsat S.A., le 2 juillet 2001 de toutes les activités opérationnelles, actifs, passifs et engagements de l'Organisation Inter Gouvernementale (OIG) EUTELSAT. Depuis ce transfert, les assignations de fréquence pour l'utilisation des ressources du spectre de fréquence et des orbites spatiales utilisées

par Eutelsat S.A. pour l'exploitation des satellites restent sous la responsabilité conjointe des pays membres de l'OIG, et de l'OIG.

Au 30 juin 2007, via Eutelsat S.A., le Groupe possède et exploite 19 satellites en orbite géostationnaire pour la fourniture (attribution, mise à disposition) de capacité aux principaux opérateurs de télécommunications et diffuseurs internationaux, pour des services de télévision et de radio (analogiques et numériques), pour des services aux entreprises, des applications multimédia et des applications de messagerie et de localisation. Ces satellites sont exploités à partir de cinq stations terriennes situées en Belgique (Redu), en France (Rambouillet), en Italie (Fucino), au Portugal (Sintra) et en Russie (Dubna).

Par ailleurs, le Groupe dispose également de contrats d'utilisation de capacité sur certains répéteurs sur cinq satellites appartenant à des tiers ou à des parties liées.

Cinq satellites complémentaires (HOT BIRD™9, W2M, HOT BIRD™10, W2A et W7) sont actuellement en cours de construction et devraient être lancés au cours des exercices 2007/2008 pour le premier, 2008/2009 pour les trois suivants et 2009/2010 pour le dernier.

1.3 - Approbation des comptes

Les états financiers consolidés au 30 juin 2007 ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration qui les a approuvés par une délibération en date du 25 juillet 2007.

Ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui aura lieu le 9 novembre 2007. Cette Assemblée dispose du pouvoir de modifier les comptes qui lui seront présentés.

Note 2 Base de préparation de l'information financière

2.1 - Conformité au référentiel IFRS

La Société a décidé conformément au règlement 1602-2002 de l'Union Européenne sur l'application des normes comptables internationales de retenir dès sa création le référentiel IFRS pour l'établissement de ses états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés au 30 juin 2007 ont donc été établis selon le référentiel IFRS tel qu'approuvé par l'Union Européenne et en vigueur à cette date. Ils ont été élaborés selon la convention du coût historique sauf pour les éléments pour lesquels les normes requièrent le principe de juste valeur.

Les normes IFRS comprennent les normes internationales d'information financière (IFRS), les normes comptables internationales (IAS), les interprétations du comité permanent d'interprétation « Standing Interpretations Committee » (SIC) et du comité d'interprétation des normes d'information financière internationale « International Financial Reporting Interpretations Committee » (IFRIC).

2.2 - Normes et interprétations publiées

Les normes et interprétations suivantes d'application obligatoire à l'ouverture au 1^{er} juillet 2006 de l'exercice clos au 30 juin 2007, ont été prises en compte et revues par le Groupe et n'ont pas eu d'impact ni sur les exercices antérieurs, ni sur les états financiers consolidés au 30 juin 2007 :

- IFRIC 4 « Conditions permettant de déterminer si un accord contient une location » ;
- IFRIC 6 « Passifs découlant de la participation à un marché déterminé – Déchets d'équipements électriques et électroniques » ;
- l'amendement à IAS 39 sur la « Couverture des flux de Trésorerie d'une transaction intragroupe » ;
- l'amendement à IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères » relatifs aux investissements nets dans les filiales ;

- > l'amendement à IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » et IFRS 4 « Contrats d'assurance – contrats de garantie financière » ;
- > l'amendement à IAS 19 « Avantages du personnel », qui permet la reconnaissance immédiate dans les capitaux propres des gains et des pertes actuariels reconnus sur l'exercice. Le Groupe a maintenu à ce stade la reconnaissance des pertes et gains actuariels suivant la méthode du corridor ;
- > IFRIC 7 « Application de l'approche du retraitement dans le cadre d'IAS 29 information financière dans les économies hyper inflationnistes » ;
- > IFRIC 8 « Champ d'application d'IFRS 2 » ;
- > IFRIC 9 « Réexamen des dérivés incorporés ».

En outre, le Groupe n'est pas concerné par la norme IFRS 6 « Exploration et évaluation des ressources minérales », les amendements IFRS 1 « Première application » et IFRS 6 « Exploration et évaluation des ressources minérales » relatifs à la présentation des informations comparatives, ni par l'interprétation IFRIC 5 « Droits aux intérêts émanant de fonds de gestion dédiés au démantèlement, à la remise en état et à la réhabilitation de l'environnement ».

D'autre part, le Groupe n'a appliqué aucune norme ou interprétation par anticipation et en particulier aucune des normes suivantes déjà publiées mais d'application obligatoire pour les exercices ouverts postérieurement au 31 décembre 2006 :

- > IFRS 7 « Instruments financiers : information à fournir », ce texte a pour date de première application le 1^{er} janvier 2007 ;
- > Amendements à IAS 1 « Présentation des états financiers », annexes sur le capital, d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2007 ;
- > IFRS 8 « Segments opérationnels », d'application obligatoire pour les exercices ouverts après le 31 décembre 2008 ; ce texte n'a pas encore reçu l'agrément de l'Union Européenne ;
- > IFRIC 10 « Information financière intermédiaire et dépréciation » applicable pour les exercices ouverts postérieurement à octobre 2006, soit pour Eutelsat Communications au 1^{er} juillet 2007 ;
- > IFRIC 11 « Actions propres et transactions intragroupe », d'application obligatoire au 1^{er} mars 2007 ;
- > Amendement à IAS 23 « Coûts d'emprunt », d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2009 ; ce texte n'a pas encore reçu l'agrément de l'Union Européenne.

Le Groupe mène actuellement des analyses sur les conséquences pratiques de ces nouveaux textes et les effets de leur application dans les comptes.

En outre, le Groupe, n'est pas concerné par l'interprétation IFRIC 12 « Accords de concession de services », d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2008 sous réserve de l'agrément de l'Union Européenne.

2.3 – Positions comptables retenues par le Groupe en l'absence de dispositions spécifiques prévues par les normes

En l'absence de norme ou d'interprétation applicable aux situations décrites ci-après et dans l'attente des éclairages apportés par l'IASB ou l'IFRIC sur ces sujets, la Direction du Groupe a utilisé son jugement pour définir et appliquer les positions comptables les plus pertinentes. Ces positions ou options de comptabilisation qui sont basées sur le jugement du Groupe ont concerné les acquisitions complémentaires de participations dans des entités déjà contrôlées (cf. Note 3.3 - *Acquisition d'intérêts minoritaires*), les engagements fermes ou conditionnels d'achats d'intérêts minoritaires (cf. Note 3.10.7 - *Engagements fermes ou conditionnels d'achat d'intérêts minoritaires*).

2.4 – Principes de présentation du compte de résultat

Les coûts des opérations incluent principalement les coûts de personnel et les autres coûts liés au contrôle et à l'exploitation des satellites, ainsi que les primes d'assurance-vie en orbite des satellites.

Les frais commerciaux et administratifs comprennent essentiellement les coûts du personnel administratif et commercial, l'ensemble des dépenses de marketing et de publicité ainsi que les frais généraux rattachés.

2.5 – Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés requiert de la part de la Direction l'utilisation d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'impacter certains éléments d'actif et de passif et les montants des produits et des charges qui figurent dans ces états financiers et les notes qui les accompagnent.

Eutelsat Communications est amenée à revoir ses estimations et appréciations de manière constante sur la base de l'expérience passée et des autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes, les montants qui figureront dans les futurs états financiers pourraient différer de ces estimations actuelles.

Ces estimations et hypothèses concernent notamment :

- > la reconnaissance des revenus ;
- > la dépréciation des créances clients ;
- > les provisions pour risques, et pour avantages liés au personnel ;
- > la charge d'impôt et la reconnaissance des impôts différés actifs ;
- > la détermination des écarts d'acquisition et leur dépréciation éventuelle ;
- > l'évaluation à la juste valeur des instruments financiers.

2.6 – Périodes présentées et comparatifs

L'exercice d'Eutelsat Communications a une durée de 12 mois clos au 30 juin.

La monnaie fonctionnelle et de présentation des états financiers est l'euro.

Note 3 Principes comptables significatifs

3.1 – Principes de consolidation

Les sociétés contrôlées directement ou indirectement par Eutelsat Communications que celle-ci ait ou non une participation dans le capital de ces sociétés sont consolidées par intégration globale. Le contrôle, qui est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, est présumé exister lorsque le Groupe détient directement ou indirectement plus de la moitié des droits de vote. Pour sa détermination, les droits de vote potentiels actuellement exerçables ou convertibles sont pris en compte.

Les entités associées sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable (généralement entre 20 % et 50 %) sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle sans pour autant exercer un contrôle ou contrôle conjoint sur ces politiques. L'écart d'acquisition lié à ces entités est inclus dans la valeur comptable de la participation.

Les sociétés sont consolidées à partir de la date à laquelle le contrôle ou l'influence notable est transférée au Groupe. La quote-part de résultat post-acquisition est intégrée dans le résultat du Groupe à compter de cette date. De même, les variations post-acquisition des réserves de la société qui sont liées à des opérations n'ayant pas transité par le compte de résultat sont comptabilisées dans les réserves consolidées à hauteur de la quote-part du Groupe. Les sociétés sont exclues du périmètre de consolidation dès la date à laquelle le Groupe a transféré le contrôle ou l'influence notable.

Les soldes et opérations intragroupes sont éliminés en consolidation.

3.2 – Comptabilisation des regroupements d'entreprises

Conformément à IFRS 3, les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation en IFRS, sont comptabilisés à la juste valeur déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la juste valeur nette des coûts de sortie.

Seuls les passifs identifiables satisfaisant aux critères de reconnaissance d'un passif chez l'acquise sont comptabilisés lors du regroupement. Un passif de restructuration n'est pas comptabilisé en tant que passif de l'acquise si celle-ci n'a pas une obligation actuelle, à la date d'acquisition, d'effectuer une restructuration.

Les ajustements de valeurs des actifs et passifs relatifs à des acquisitions comptabilisées sur une base provisoire (en raison de travaux d'expertises en cours ou d'analyses complémentaires) sont comptabilisés comme des ajustements rétrospectifs de l'écart d'acquisition s'ils interviennent dans la période de douze mois à compter de la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, les effets sont constatés directement en résultat sauf s'ils correspondent à des corrections d'erreurs.

Enfin, les intérêts minoritaires sont comptabilisés sur la base de la juste valeur des actifs nets acquis.

3.3 – Acquisition d'intérêts minoritaires

Les acquisitions d'intérêts minoritaires ne sont pas traitées actuellement par le référentiel IFRS, et les réflexions en cours de l'IASB sur la comptabilisation de ce type de transactions s'inscrivent dans le cadre des amendements attendus sur la norme IFRS 3 « *Regroupements d'entreprises* ». Aussi, et en l'absence de règles particulières, le Groupe applique la méthode suivante : en cas d'acquisition d'intérêts complémentaires dans une filiale, la différence entre le prix payé et la valeur comptable des intérêts minoritaires acquis telle qu'elle ressort des comptes consolidés du Groupe avant l'acquisition, est comptabilisée en tant qu'écart d'acquisition.

3.4 – Opérations en devises étrangères

Transactions en devises étrangères

Les transactions libellées en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle de l'entité au cours du jour de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires (dont les créances et les dettes) en monnaie étrangère sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en fin d'exercice au taux de clôture. Les pertes et gains de change qui en résultent sont constatés en résultat au cours de la période.

En revanche, les pertes et gains de change résultant de la conversion des avances capitalisables consenties à des filiales étrangères et faisant partie de l'investissement net dans la filiale consolidée sont enregistrés directement en capitaux propres sous la rubrique « écart de conversion cumulé ».

La principale devise étrangère utilisée est le dollar US. Le taux de clôture retenu est de 1,35 USD pour 1 euro et le taux moyen de la période est de 1,30 USD pour 1 euro.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Notes annexes aux comptes consolidés

Note 3 - Principes comptables significatifs

Conversion des comptes des filiales étrangères

Les filiales situées dans des pays en dehors de la zone euro tiennent leurs comptabilités dans la devise la plus représentative de leurs environnements économiques respectifs. Leurs états financiers sont convertis en euros selon la méthode du cours de clôture. Les actifs et passifs, y compris les écarts d'acquisition, sont convertis en euro au cours de change de la date d'établissement du bilan. Les produits et charges sont convertis au cours moyen pondéré de la période. L'écart de conversion qui en résulte est porté sur une ligne distincte des capitaux propres en « écarts de conversion ».

3.5 - Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles acquises soit séparément soit dans le cadre d'un regroupement d'entreprises

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées à leur coût et les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition lors de l'affectation du coût d'acquisition de l'entité. La juste valeur est déterminée par référence aux méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur les revenus ou la valeur de marché.

Les immobilisations incorporelles sont composées de la marque « Eutelsat » et des actifs « contrats clients et relations associées ». La marque « Eutelsat » n'est pas amortie, mais fait l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique.

Les actifs « contrats clients et relations associées » sont amortis linéairement sur 20 ans.

Cette durée de vie a été estimée sur la base de la durée moyenne des relations contractuelles existant à la date d'acquisition d'Eutelsat et compte tenu des taux de renouvellement anticipés (cf. Note 3.8 - *Perte de valeur des actifs à long terme*).

Frais de recherche et développement

Les frais de développement sont enregistrés en immobilisations incorporelles si les critères de capitalisation tels qu'édictés par IAS 38 « Immobilisations incorporelles » sont remplis, sinon ils sont comptabilisés en charge dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de recherche sont comptabilisés en charge.

Au cours des exercices clos les 30 juin 2006 et 2007, aucun frais de développement n'a été activé par le Groupe.

Les frais de recherche ont été engagés principalement dans le cadre des activités multimédia. Ils sont classés sous la rubrique « frais commerciaux et administratifs » du compte de résultat.

3.6 - Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition est évalué, à la date du regroupement, à son coût, lequel correspond à la différence entre le coût du regroupement, y compris les frais directs, et la part du Groupe dans la juste valeur des actifs acquis identifiables et des passifs assumés.

L'écart d'acquisition résultant de l'acquisition d'une filiale est spécifiquement identifié dans le bilan consolidé, sous la rubrique « Écarts d'acquisition ». L'écart d'acquisition provenant de l'acquisition de sociétés mises en équivalence est inclus dans la valeur comptable de la participation dans la rubrique « Titres des sociétés mises en équivalence ».

Les écarts d'acquisition sont comptabilisés à leur coût initial diminué, le cas échéant, du cumul des pertes de valeur.

Ils font l'objet de tests de dépréciation réalisés au moins annuellement ou dès lors que des événements ou des circonstances indiquent qu'il existe une perte de valeur. De tels événements ou circonstances existent lorsque des modifications significatives interviennent, remettant en cause la valeur recouvrable de l'investissement initial.

3.7 - Satellites et autres immobilisations corporelles

Les satellites et autres immobilisations corporelles (« les immobilisations corporelles ») sont évalués à leur coût d'acquisition comprenant tous les coûts directement attribuables à la préparation de leur utilisation, après déduction des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeurs. Lorsqu'un composant d'une immobilisation corporelle a un coût significatif par rapport au coût total de l'immobilisation, et une durée d'utilité différente des autres composants, il est comptabilisé et amorti séparément de l'immobilisation.

Les coûts d'emprunts relatifs au financement d'immobilisations corporelles sont capitalisés pour la part encourue au cours de la période de construction. En l'absence d'emprunt spécifiquement adossé à l'immobilisation en cours de construction, les intérêts capitalisés sont calculés à partir d'un taux de capitalisation, égal à la moyenne pondérée des coûts d'emprunts de l'entreprise sur la période.

Satellites – Le coût des satellites comprend toutes les dépenses encourues pour la mise en service des satellites, et notamment les coûts de construction, de lancement, d'assurance au lancement, les intérêts capitalisés, les primes d'intéressement, et autres coûts directement attribuables à la supervision du programme (études, frais de personnel et prestations de conseil).

Primes d'intéressement en orbite (« Performance Incentives ») – Certains contrats de construction de satellites prévoient que le Groupe verse des primes d'intéressement à la mise en service initiale et au titre des périodes successives en fonction du bon fonctionnement du satellite en orbite. Ces éléments font partie du coût du satellite et sont comptabilisés à l'actif en contrepartie d'une dette égale à la valeur actualisée des paiements attendus. Toute modification ultérieure du montant de cette prime au titre d'une ou plusieurs périodes, est comptabilisée comme un ajustement du coût du satellite. La nouvelle valeur du satellite est amortie de façon prospective sur la durée d'utilisation résiduelle.

Équipements au sol – Les équipements au sol comprennent les équipements de surveillance et de contrôle implantés sur divers sites en Europe, ainsi que les équipements du siège social, y compris les installations techniques, le mobilier de bureau et le matériel informatique.

Amortissements – Les amortissements sont calculés linéairement sur les durées d'utilité lesquelles sont déterminées en fonction de l'utilisation attendue des actifs. Ils tiennent compte des valeurs résiduelles de

chaque immobilisation ou groupe d'immobilisations à compter de la mise en service opérationnelle.

Les durées d'utilité des principales catégories d'immobilisations s'inscrivent dans les fourchettes suivantes :

Satellites	10 – 17 ans
Équipements de surveillance du trafic	5 – 10 ans
Équipements informatiques	2 – 5 ans
Aménagements et agencements des constructions	3 – 9 ans

Le Groupe revoit chaque année les durées d'utilité résiduelles de ses satellites en orbite, en se fondant à la fois sur leur utilisation prévue et sur l'évaluation technique de leur durée de vie. Lorsqu'un changement significatif intervient, l'amortissement est calculé pour les années restant à courir en prenant en compte la nouvelle durée de vie résiduelle.

Immobilisations en cours de construction – Les immobilisations en cours de construction comprennent principalement les paiements d'étapes, représentatifs de l'avancement de la construction des satellites en cours, ainsi que les avances versées au titre des lanceurs et des assurances au lancement. Les coûts de personnel, d'études et de prestations de conseil, les intérêts et les autres coûts directement encourus pour l'acquisition des satellites sont également capitalisés.

Biens en location financement – Les contrats au travers desquels le Groupe dispose de l'utilisation de la capacité de tout ou partie des répéteurs d'un satellite sont comptabilisés, conformément à IAS 17 « Contrats de location » à l'actif du bilan, assorties d'une dette au passif, lorsque les conditions des contrats sont telles que ces derniers sont qualifiés de contrats de location financement, c'est-à-dire qu'ils transfèrent substantiellement au Groupe les risques et avantages attachés à la propriété du bien. Les actifs sont amortis sur la plus courte période entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

3.8 - Perte de valeur des actifs à long terme

Les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie, telle que la marque, sont soumis à un test de dépréciation annuel, indépendamment de tout indice de dépréciation, ou dès lors qu'un événement ou une circonstance laisse à penser qu'ils pourraient avoir perdu de la valeur.

Pour les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie définie, tels que les « contrats clients et relations associées », ce test n'est effectué que lorsqu'il est relevé un indice externe ou interne indiquant que leurs valeurs recouvrables pourraient être inférieures à leurs valeurs comptables.

Le test de dépréciation consiste à apprécier la valeur recouvrable d'un actif qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur nette des frais de cession et sa valeur d'utilité. Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif en particulier, le Groupe détermine la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient, c'est-à-dire le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Afin de déterminer la valeur d'utilité, le Groupe s'appuie sur des estimations de flux de trésorerie futurs avant impôt générés par l'actif ou par l'UGT sur sa durée d'utilité et construits à partir du plan moyen terme approuvé par la Direction générale. Au-delà d'une durée maximum de

cinq ans, les flux de trésorerie sont estimés en appliquant des taux de croissance ou de décroissance stable.

Les flux de trésorerie futurs sont actualisés en retenant des taux du marché à long terme, avant impôt, qui reflètent les meilleures estimations du Groupe de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques des actifs ou de l'UGT.

La juste valeur diminuée des frais de cession correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif (ou d'une unité) lors d'une opération, dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts d'opération.

Les pertes de valeur et les reprises de perte de valeur sont comptabilisées respectivement sous les rubriques « Autres charges opérationnelles » et « Autres produits opérationnels » dans le compte de résultat. La perte de valeur comptabilisée sur un écart d'acquisition ne peut être reprise.

Aux 30 juin 2006 et 2007, pour l'affectation et la réalisation des tests de perte de valeur les UGT suivantes ont été identifiées :

- chacun des satellites, soit 24 à la date du 30 juin 2007 ;
- la participation dans le groupe Hispasat ;
- chacun des quatre actifs « contrats clients et relations associées ».

La marque Eutelsat et l'écart d'acquisition sont testés au niveau d'Eutelsat.

3.9 - Stocks

Les stocks sont évalués au plus bas du coût d'acquisition ou de leur valeur nette de réalisation. Le coût correspond au prix de revient. Celui-ci est calculé selon la méthode du prix moyen pondéré.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

3.10 - Instruments financiers

Les actifs financiers à la juste valeur via le résultat y compris les actifs financiers de transaction (trading) et les instruments dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur. Les autres actifs et passifs financiers sont enregistrés à leur coût correspondant à la juste valeur plus les coûts directement imputables à la transaction.

Conformément aux normes IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » et IAS 32 « Instruments financiers : informations à fournir et présentation », le Groupe a adopté la classification présentée ci-après pour les actifs et passifs financiers, sur la base des objectifs retenus par la Direction à leur date d'acquisition.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Notes annexes aux comptes consolidés

Note 3 - Principes comptables significatifs

La désignation et le classement de ces titres sont réalisés lors de la comptabilisation initiale.

3.10.1 - Actifs financiers

Le classement, la présentation et l'évaluation des actifs financiers s'analysent comme suit :

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat comprennent les actifs détenus à des fins de transaction et les instruments financiers désignés comme étant évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat dès leur comptabilisation initiale. Cette catégorie inclut les actifs financiers acquis dans le but principal de revente à court terme (généralement sur une période de moins de 12 mois) et les instruments dérivés sauf s'ils sont désignés comme instruments de couverture.

Ils sont comptabilisés à leur juste valeur, les gains et pertes, réalisés ou latents, liés au changement de la juste valeur de ces actifs étant comptabilisés en produits ou charges financières.

Actifs détenus jusqu'à leur échéance

Les placements détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers, autres que des instruments dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, que le Groupe a la ferme intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance.

Ces placements sont évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Actifs disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers, autres que des instruments dérivés, qui ont été désignés comme tels par la Direction ou qui ne sont pas classés dans les catégories « Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat » ou « Actifs détenus jusqu'à leur échéance ». Cette catégorie inclut les participations autres que les participations dans les sociétés mises en équivalence, que la Direction a l'intention de conserver à long terme. Ces participations sont classées en actifs financiers sous la rubrique « Actifs financiers non courants ».

Ils sont par la suite réévalués à leur juste valeur, les gains et pertes résultant des variations de juste valeur étant constatés en capitaux propres. Lorsqu'ils sont vendus ou lorsqu'une perte de valeur est constatée, les gains et pertes cumulés, précédemment constatés en capitaux propres, sont comptabilisés dans le résultat financier.

Les actifs financiers disponibles à la vente représentant des participations dans des sociétés qui n'ont pas de cotation sur un marché actif, et dont la juste valeur ne peut être déterminée, sont évalués à leur coût d'acquisition.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont notamment composés de prêts au personnel, de dépôts versés et de créances clients, lesquels ont généralement une échéance de moins de 12 mois.

Les créances clients sont comptabilisées initialement à la valeur nominale compte tenu du caractère non significatif des effets de l'actualisation.

Les créances clients sont, par la suite, comptabilisées à leur coût diminué le cas échéant des dépréciations résultant du caractère non recouvrable de leur montant.

Les autres prêts et créances sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

3.10.2 - Passifs financiers

Les passifs financiers sont constitués d'emprunts bancaires et d'instruments de dette. Ils sont comptabilisés initialement à la juste valeur de la contrepartie reçue, diminuée des coûts de transaction directement attribuables à l'opération. Par la suite, ils sont évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Toute différence entre les produits d'émission nets des coûts de transaction et la valeur de remboursement est constatée en résultat financier sur la durée de vie des emprunts selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

3.10.3 - Instruments dérivés

Les instruments dérivés qui ne sont pas désignés comme des instruments de couverture sont comptabilisés à leur juste valeur, les variations ultérieures de juste valeur étant enregistrées en résultat financier.

Lorsque l'instrument financier peut être qualifié d'instrument de couverture, ces instruments sont évalués et comptabilisés conformément aux critères de la comptabilité de couverture de la norme IAS 39 « *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* ». (cf. Note 3.10.5 - *Opérations de couverture*).

3.10.4 - Dépréciation

Les indicateurs de pertes de valeur sont examinés pour l'ensemble des actifs financiers à chaque date de clôture. Ces indicateurs comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels, des difficultés financières significatives de l'émetteur ou du débiteur, une probabilité de faillite ou une baisse prolongée ou significative du cours de bourse. Une perte de valeur est constatée au compte de résultat lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation d'un actif.

Les pertes de valeur sont constatées en charges financières.

Les pertes de valeur sur les titres de sociétés qui n'ont pas de cotation sur un marché actif, et qui sont valorisés au coût, et sur les instruments de capitaux propres classés en actifs financiers disponibles à la vente, ne peuvent pas être reprises.

Cas particuliers des dépréciations des créances clients

Les clients du Groupe sont principalement composés d'opérateurs internationaux de télécommunications, de diffuseurs et autres utilisateurs de communications par satellite à usage commercial. La Direction revoit régulièrement son exposition au risque de crédit et provisionne, en fonction des flux de trésorerie attendus, les pertes probables sous la rubrique « frais commerciaux et administratifs ».

3.10.5 - Opérations de couverture

Les opérations de couverture s'effectuent en ayant recours à des instruments financiers dérivés, dont les variations de juste valeur ont pour but de compenser l'exposition des éléments couverts à ces mêmes variations.

Des instruments financiers dérivés sont désignés comme instruments de couverture et sont comptabilisés selon les principes de la comptabilité de couverture dès lors que le Groupe démontre (a) qu'il existe une désignation et une documentation formalisées décrivant la relation de couverture ainsi que l'objectif de la Direction en matière de gestion des risques et de stratégie de couverture à l'initiation de l'opération, (b) que la Direction s'attend à ce que la couverture soit hautement efficace dans la compensation des risques, (c) que les transactions prévues faisant l'objet de la couverture sont hautement probables et comportent une exposition aux variations de flux de trésorerie qui pourrait in fine affecter le compte de résultat, (d) que l'efficacité de la couverture peut être mesurée de façon fiable et (e) que l'efficacité de la couverture est évaluée de façon continue et que la couverture est déterminée comme hautement efficace durant toute la durée de la couverture.

Ces critères sont appliqués lorsque le Groupe a recours à des instruments dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie.

Couverture de flux de trésorerie

Une couverture de flux de trésorerie est une couverture de l'exposition aux variations des flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque spécifique associé à un actif ou un passif comptabilisé ou à une transaction prévue hautement probable, et qui pourraient affecter le résultat.

Les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture sont comptabilisées en capitaux propres pour ce qui concerne la partie efficace de la relation de couverture tandis que les variations de la juste valeur relatives à la partie inefficace de la couverture sont constatées au compte de résultat sous la rubrique « Autres produits opérationnels » ou « Autres charges opérationnelles » pour la couverture des éléments relatifs aux activités opérationnelles et en résultat financier pour la couverture des éléments liés aux activités d'investissement et de financement.

Les variations cumulées de la juste valeur de l'instrument de couverture précédemment comptabilisées en capitaux propres sont transférées dans le compte de résultat lorsque la transaction couverte affecte ce dernier. Les gains et pertes ainsi transférés sont comptabilisés dans les « Autres produits opérationnels » ou « Autres charges opérationnelles » pour la couverture des activités opérationnelles et en résultat financier pour la couverture des activités d'investissement et de financement.

Lorsque la transaction prévue se traduit par la comptabilisation d'un actif ou d'un passif non financier, les variations cumulées de la juste valeur de l'instrument de couverture précédemment enregistrées en capitaux propres sont intégrées dans l'évaluation initiale de l'actif ou du passif concerné.

3.10.6 - Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant pour lequel un actif ou un passif éteint pourrait être échangé, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La juste valeur des actifs et passifs financiers négociés sur un marché actif (cas de certains titres de participations, de certaines valeurs de placement et de certains instruments dérivés) est déterminée par référence au cours de bourse ou à la valeur de marché à la date de clôture.

L'évaluation de la juste valeur des autres instruments financiers, actifs ou passifs, qui ne sont pas cotés sur un marché actif, est fondée sur

différentes méthodes d'évaluation et hypothèses déterminées par le Groupe en fonction des conditions de marché existant à la date de clôture.

3.10.7 - Engagements fermes ou conditionnels d'achat d'intérêts minoritaires

Les normes IAS 27 « États financiers consolidés et individuels » et IAS 32 « Instruments financiers : informations à fournir et présentation » conduisent le Groupe à enregistrer les engagements fermes ou conditionnels d'achat des intérêts minoritaires en dette financière pour la juste valeur de l'engagement, avec pour contrepartie une réduction des intérêts minoritaires. Lorsque la valeur de l'engagement excède le montant des intérêts minoritaires, le Groupe, en l'absence de dispositions claires du référentiel IFRS sur ce point, comptabilise le solde en écart d'acquisition, suivant le même raisonnement que celui énoncé ci-dessus dans le cadre d'acquisitions d'intérêts minoritaires.

Tout changement de la juste valeur de l'obligation, postérieure à la comptabilisation initiale de celle-ci, est considéré comme un ajustement du montant comptabilisé initialement en écart d'acquisition.

3.11 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent essentiellement les comptes de caisse, les soldes bancaires disponibles, et les dépôts à court terme ou certificats de dépôt à échéance de moins de trois mois à l'origine.

3.12 - Capitaux propres

Actions propres

Les actions propres sont comptabilisées en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition. Lors de leur cession, les gains et pertes sont inscrits directement dans les réserves consolidées pour leurs montants nets d'impôt et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

Frais d'augmentation de capital

Les frais externes directement liés aux augmentations de capital, réduction de capital, rachat d'actions sont imputés sur la prime d'émission et d'apport, nets d'impôt lorsqu'une économie d'impôt est générée.

3.13 - Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe est principalement constitué de l'attribution de capacité du secteur spatial, sur la base des conditions contractuelles.

Ces contrats couvrent généralement des périodes allant de un an jusqu'à la fin de vie du satellite. Les contrats prévoient généralement un droit à un crédit temps à titre gracieux en cas d'interruption de service due aux sous-performances des répéteurs embarqués. Toutefois, le Groupe

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Notes annexes aux comptes consolidés

Note 3 - Principes comptables significatifs

n'est pas responsable du dommage ou de la perte encourue par un client lorsque le Groupe n'a pu, malgré ses efforts, fournir la capacité allouée en raison d'une interruption de service ou d'une dégradation des caractéristiques techniques d'un répéteur embarqué. Le Groupe est uniquement responsable envers le client pour les dommages qui résultent directement de la violation de ses obligations au titre d'un contrat d'attribution ; cette responsabilité est généralement limitée en montant. Les dispositions contractuelles prévoient également la possibilité d'une résiliation anticipée à l'issue d'une période de deux ans avec un préavis d'un an, contre, suivant le type de contrat, le versement de la différence entre le tarif prévu au contrat et le tarif pour un contrat sur une durée similaire à la durée écoulée, plus les intérêts de retard ou le versement d'un pourcentage du tarif annuel appliqué à la durée résiduelle du contrat. Un ajustement du chiffre d'affaires, initialement reconnu, est alors pratiqué afin de refléter l'économie globale du contrat.

Le chiffre d'affaires est reconnu sur la durée contractuelle d'utilisation du service, dès lors qu'un contrat existe et que le prix est fixe ou déterminable et dès lors, qu'à sa date de comptabilisation, il est probable que la créance sera recouvrée.

Les produits constatés d'avance comprennent les montants à moins d'un an prépayés par les clients. Ces montants sont constatés en chiffre d'affaires de manière linéaire sur la durée correspondante de mise à disposition de capacités satellitaires ou de réalisation des prestations de service rendues.

3.14 - Impôts différés

Les impôts différés résultent des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur valeur fiscale. Ils sont calculés par entité fiscale et comptabilisés sur toutes les différences temporelles, sauf exceptions en utilisant la méthode bilantielle du report variable.

Ainsi, tous les passifs d'impôt différé sont comptabilisés :

- pour toute différence temporelle imposable sauf quand le passif d'impôt différé résulte de la dépréciation non déductible fiscalement de l'écart d'acquisition ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une opération qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de l'opération, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale ; et
- pour des différences temporelles taxables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées et coentreprises, sauf lorsque le Groupe contrôle le renversement de la différence et qu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toute différence temporelle déductible, reports en avant de pertes fiscales et crédit d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible, sur lequel ces différences temporelles pourront être imputées. Toutefois, aucun actif d'impôt différé n'est constaté s'il résulte d'une différence temporelle déductible générée par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une opération qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de l'opération, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés ne sont pas actualisés et sont classés en actifs et passifs non courants.

3.15 - Résultat net par action

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de l'entité par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant chaque période considérée.

Le résultat net dilué par action est calculé selon la méthode du rachat d'actions, en prenant pour hypothèses que tous les instruments potentiellement dilutifs sont convertis (i.e. en supposant, d'une part l'exercice des options de souscription d'actions existantes, et d'autre part la conversion des instruments financiers donnant accès au capital, après prise en compte dans les résultats des incidences financières théoriques de ces opérations) et que le produit supposé de ces instruments a été perçu lors de l'émission d'actions ordinaires au cours moyen de marché des actions ordinaires pendant la période.

3.16 - Engagements de retraite et assimilés

Les régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi du Groupe sont constitués de plans à cotisations définies et de plans à prestations définies :

Les régimes à prestations définies concernent les plans dans lesquels le Groupe ou les entités du Groupe se sont engagés à garantir à terme un montant ou un niveau de prestations défini contractuellement. Le coût de ces prestations comprenant les indemnités de départ en retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi est provisionné sur la base d'une évaluation actuarielle des obligations envers les salariés à la date de clôture selon la méthode dite des « unités de crédit projetées ». Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime.

Les montants des paiements futurs correspondants sont évalués sur la base d'hypothèses démographiques et financières telles que la mortalité, la rotation des effectifs, l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base de taux d'actualisation déterminés par référence aux taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

La valeur actualisée de l'obligation est évaluée chaque année et revue pendant les périodes intermédiaires pour identifier les changements significatifs.

Lorsque les hypothèses de calcul sont révisées, il en résulte des écarts actuariels qui sont étalés sur la durée de vie active résiduelle moyenne

attendue du personnel bénéficiaire de ces régimes pour la partie excédant de plus de 10 % la plus grande des valeurs suivantes :

- la valeur actualisée de l'obligation envers les salariés à la date de clôture ;
- la juste valeur des actifs du fonds à cette même date.

La charge de l'exercice correspondant au coût des services rendus est constatée en résultat opérationnel, la charge (produit) net correspondant au coût de l'actualisation moins la rentabilité attendue des actifs du régime est entièrement constatée en résultat financier.

Dans le cadre de régimes à cotisations définies, la gestion de ces plans est assurée par un organisme extérieur auquel le Groupe s'engage à verser des cotisations régulières. Les paiements effectués par le Groupe au titre de ces régimes sont comptabilisés en charges opérationnelles de l'exercice.

3.17 - Garantie financière donnée à un fonds de pension

À la suite de l'acquisition d'Eutelsat en avril 2005, le Groupe est devenu le garant du fonds de pension auprès duquel les engagements avaient été externalisés préalablement à des opérations d'apport pour la constitution d'Eutelsat. Ce fonds de pension qui relève des régimes à prestations définies a été fermé et les droits acquis gelés préalablement au transfert. Cette garantie financière a été analysée, évaluée et comptabilisée de manière similaire aux engagements relevant de régimes à prestations définies décrits au paragraphe 3.19 - *Provisions*, bien que le Groupe n'ait pas repris les engagements souscrits auprès du fonds de pension par l'Organisation Inter Gouvernementale (« OIG ») au plan juridique.

3.18 - Options de souscription d'actions

L'avantage accordé aux salariés au titre de ces plans est évalué au moment de l'attribution de l'option et constitue un complément de rémunération. Il est comptabilisé en charges de personnel en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres sur la durée d'acquisition des droits représentatifs de l'avantage consenti.

De même, en application d'IFRS 2 « *Paiements en actions et assimilés* », les avantages accordés aux salariés au titre d'offres réservées dans le cadre d'appel public à l'épargne ou d'autres opérations sur le capital, sont évalués au moment de leur attribution. Ils constituent un complément de rémunération, qui est comptabilisé en charge de l'exercice au fur et à mesure de l'acquisition des droits par le salarié.

Conformément à la norme IFRS 2 « *Paiements en actions et assimilés* », seuls les plans en vigueur au sein du Groupe postérieurs au 7 novembre 2002 et pour lesquels les droits ne sont pas acquis au 1^{er} janvier 2005 ont été valorisés et comptabilisés.

3.19 - Provisions

Une provision est constituée lorsque, à la date de clôture, le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et dont il est probable qu'elle engendrera une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques futurs dont le montant peut être estimé de façon fiable.

Le montant comptabilisé en provision représente la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la provision comptabilisée correspond à la valeur actualisée des dépenses attendues jugées nécessaires pour éteindre l'obligation correspondante. Cette valeur actualisée est déterminée à partir de taux d'actualisation avant impôts reflétant l'estimation de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à ces engagements.

L'augmentation des provisions enregistrée pour refléter l'écoulement du temps et relatif à l'actualisation est comptabilisée en charges financières dans le compte de résultat.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Notes annexes aux comptes consolidés

Note 4 - Écart d'acquisition et immobilisations incorporelles

Note 4 Écart d'acquisition et immobilisations incorporelles

Le poste Écart d'acquisition et immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

VARIATIONS DES IMMOBILISATIONS BRUTES

(En milliers d'euros)	Écart d'acquisition	Contrats clients et relations associées	Marque Eutelsat	Autres immobilisations incorporelles	Total
30 JUIN 2005	728 672	889 000	40 800	-	1 658 472
Effet des variations de périmètre	22 042	-	-	-	22 042
Acquisitions séparées	-	-	-	1 000	-
Cessions	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-
30 JUIN 2006	750 714	889 000	40 800	1 000	1 681 514
Effet des variations de périmètre	7 465	-	-	-	7 465
Acquisitions séparées	-	-	-	4	4
Cessions	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-
30 JUIN 2007	758 179	889 000	40 800	1 004	1 688 983

Au 30 juin 2006, le poste « Écarts d'acquisition » inclut l'écart d'acquisition relatif au rachat d'intérêts minoritaires pour € 66 646 milliers (dont € 2 622 milliers de frais d'acquisition avant impôt).

Depuis le 30 juin 2006, le Groupe a acquis, auprès de salariés d'Eutelsat S.A. dans le cadre des offres de liquidité intervenues au cours de l'exercice ou au titre de l'option d'achat sur toutes les actions d'Eutelsat S.A. résultant de l'exercice des options du plan « Managers II » par les cadres ou mandataires sociaux qui ont souscrit aux ABSA 1

ou ABSA 2 (cf. Note 12 *Rémunération en actions et assimilées*), une partie de leurs actions Eutelsat S.A. représentant globalement 0,44 % du capital de celle-ci.

Ces acquisitions ont donné lieu à la constatation d'écarts d'acquisition complémentaires pour un montant de € 7 465 milliers. Le coût d'acquisition complémentaire s'élève à € 19 914 milliers, y compris frais accessoires.

VARIATIONS DES AMORTISSEMENTS ET DES DÉPRÉCIATIONS

(En milliers d'euros)	Écart d'acquisition	Contrats clients et relations associées	Marque Eutelsat	Autres immobilisations incorporelles	Total
AMORTISSEMENTS CUMULÉS AU 30 JUIN 2005	-	(11 112)	-	-	(11 112)
Valeur nette au 30 juin 2005	728 672	877 888	40 800	-	1 647 360
Dotations	-	(44 451)	-	-	(44 451)
Reprises	-	-	-	-	-
Dépréciation	-	-	-	-	-
AMORTISSEMENTS CUMULÉS AU 30 JUIN 2006	-	(55 563)	-	-	(55 563)
Valeur nette au 30 juin 2006	750 714	833 437	40 800	1 000	1 625 951
Dotations	-	(44 450)	-	(1 000)	(45 451)
Reprises	-	-	-	-	-
Dépréciation	-	-	-	-	-
AMORTISSEMENTS CUMULÉS AU 30 JUIN 2007	-	(100 013)	-	(1 000)	(101 014)
Valeur nette au 30 juin 2007	758 179	788 987	40 800	4	1 587 970

Au 30 juin 2007, l'écart d'acquisition a été soumis à un test de dépréciation annuel qui n'a pas remis en cause le montant figurant au bilan. La valeur recouvrable a été déterminée à partir de projections de flux de trésorerie estimées sur la base du dernier « business plan » établi pour une période de 5 ans et approuvé par la Direction d'Eutelsat S.A. La valeur terminale a été calculée avec une hypothèse de croissance de 2 % au-delà de la cinquième année et un multiple d'EBITDA. Le taux d'actualisation retenu est de 7,0 %.

La sensibilité au taux d'actualisation retenu pour 1 % représente environ 15 % de la valeur recouvrable et ne remet pas non plus en cause le montant figurant au bilan.

Au 30 juin 2007, les contrats clients et relations associées ont été soumis à un test de dépréciation de valeur. Ce test n'a pas remis en cause la valeur nette figurant au bilan. La méthodologie utilisée est identique à celle utilisée lors de l'identification de cet actif. Le taux d'actualisation retenu est de 7,0 %.

Note 5 Satellites et autres immobilisations corporelles

Le poste Satellites et autres immobilisations corporelles s'analyse comme suit (y compris les immobilisations acquises sous forme de location financement) :

VARIATIONS DES IMMOBILISATIONS BRUTES

(En milliers d'euros)	Satellites ⁽¹⁾	Autres Immobilisations corporelles	Satellites en cours de construction	Total
VALEUR BRUTE AU 30 JUIN 2005	1 826 155	69 771	236 341	2 132 267
Modification de valeur brute	(7 574)	-	-	(7 574)
Effet des variations de périmètre	-	-	-	-
Acquisitions séparées	2 103	24 446	236 987	263 536
Cessions	-	(818)	-	(818)
Transferts	163 212	-	(163 212)	-
VALEUR BRUTE AU 30 JUIN 2006	1 983 896	93 399	310 116	2 387 411
Effet des variations de périmètre	-	-	-	-
Acquisitions séparées	9 250	30 895	350 703	390 848
Cessions	(2 848)	(1 384)	-	(4 232)
Transferts	199 342	-	(199 342)	-
VALEUR BRUTE AU 30 JUIN 2007	2 189 640	122 910	461 477	2 774 027

(1) Dont satellites et autres immobilisations corporelles en location financement :

(En milliers d'euros)	
Valeur brute	92 311
VALEUR NETTE AU 30 JUIN 2007	64 348

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Notes annexes aux comptes consolidés

Note 5 - Satellites et autres immobilisations corporelles

VARIATIONS DES AMORTISSEMENTS ET DES DÉPRÉCIATIONS

(En milliers d'euros)	Satellites ⁽¹⁾	Autres Immobilisations corporelles	Satellites en cours de construction	Total
Amortissements cumulés au 30 juin 2005	(57 270)	(4 655)	-	(61 925)
VALEUR NETTE AU 30 JUIN 2005	1 768 885	65 116	236 341	2 070 342
Dotations	(219 211)	(22 070)	-	(241 281)
Reprises	-	411	-	411
Dépréciation	(24 903)	-	-	(24 903)
Amortissements cumulés au 30 juin 2006	(301 384)	(26 314)	-	(327 698)
VALEUR NETTE AU 30 JUIN 2006	1 682 512	67 085	310 116	2 059 713
Dotations	(233 274)	(22 125)	-	(255 399)
Reprises	-	1 182	-	1 182
Dépréciation	(25 000)	-	-	(25 000)
Amortissements cumulés au 30 juin 2007	(559 658)	(47 257)	-	(606 915)
VALEUR NETTE AU 30 JUIN 2007	1 629 982	75 653	461 477	2 167 112

(1) Dont satellites et autres immobilisations corporelles en location financement :

(En milliers d'euros)	
Valeur brute	92 311
VALEUR NETTE AU 30 JUIN 2007	64 348

Il s'agit notamment de 4 satellites faisant l'objet d'accords d'utilisation de capacité, accords qualifiés de contrats de location financement et ayant donc conduit à la comptabilisation à l'actif :

- > d'un montant de € 59 959 milliers, pour l'accord signé avec la partie liée en mars 2004 sur 12 répéteurs du satellite SESAT 2 et ce pour une période égale à la durée de vie résiduelle du satellite ;
- > d'un montant de € 15 068 milliers, pour l'accord signé en juin 1999 sur 4 répéteurs du Telstar 12 et ce pour une période égale à la durée de vie résiduelle du satellite ;
- > d'un montant de € 9 046 milliers, pour l'accord signé avec la partie liée en mai 2001 sur 5 répéteurs du satellite Express A3 et ce pour une période allant jusqu'au 1^{er} semestre de l'exercice 2007/2008. Ce contrat a fait l'objet d'un prépaiement intégral des loyers ;
- > d'un montant de € 7 000 milliers, pour l'accord signé en avril 2007 sur 11 répéteurs du satellite Telecom 2C et ce pour une période égale à la durée de vie résiduelle du satellite.

Au cours du mois de février 2007, le satellite HOT BIRD™1, complètement amorti, a été désorbité après 12 ans de service.

Les acquisitions et transferts portant sur les satellites aux 30 juin 2006 et 2007 respectivement correspondent à la mise en opération du satellite HOT BIRD™7A lancé avec succès le 11 mars 2006 et du satellite HOT BIRD™8 lancé avec succès le 4 août 2006.

Au 30 juin 2005, la valeur nette comptable du satellite W1 s'élevait à € 114,8 millions incluant des primes d'intéressements en orbite.

Le 10 août 2005, le satellite W1 a connu un incident technique entraînant une interruption de service de plusieurs heures. Le 11 août, le service a été rétabli pour la majorité des clients dans des conditions de fonctionnement acceptables. Cette panne a eu pour conséquence une perte de la moitié de la puissance disponible du satellite et une réduction estimée de sa durée de vie opérationnelle résiduelle de moitié.

Suite à cet incident, le Groupe a procédé à une évaluation des dommages et a réapprécié, avant prise en compte d'indemnités d'assurance, la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs générés par ce satellite. Sur ces bases, le Groupe a comptabilisé une dépréciation de la valeur du satellite W1 pour un montant de € 30,4 millions revue à la baisse à € 24,9 millions au cours du deuxième semestre de l'exercice 2005/2006 pour tenir compte du remboursement des primes d'intéressements en orbite.

Dans la nuit du 3 au 4 octobre 2006, le Groupe a enregistré une anomalie sur son satellite HOT BIRD™3, renommé EURO BIRD™4. Cette anomalie a entraîné une détérioration substantielle d'un panneau solaire se traduisant par une perte de puissance et de durée de vie du satellite. Le satellite ayant déjà été libéré de sa mission à 13°Est, suite à la mise en service opérationnel du satellite HOT BIRD™8, cet incident n'a pas eu d'impact pour l'exploitation.

Suite à cet incident, le Groupe a procédé à une évaluation des dommages et a réapprécié la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs générés par ce satellite. Sur ces bases, le Groupe a comptabilisé une dépréciation de € 25,0 millions en « Autres charges opérationnelles ». À la date d'arrêté des comptes annuels clos au 30 juin 2007, le Groupe

n'a pas connaissance d'éléments qui pourraient remettre en cause cette évaluation.

Au 30 juin 2005, en application de ses procédures (cf. Note 3.8 - *Perte de valeur des actifs à long terme*) le Groupe avait procédé à la revue des durées d'utilité résiduelles de ses satellites en orbite qui avait confirmé un allongement significatif de cette durée pour trois de ses satellites. En

conséquence, et conformément à IAS 8, le plan d'amortissement de ces satellites a été modifié prospectivement et la dotation annuelle aux amortissements s'en est trouvée minorée de € 9,1 millions sur l'exercice clos au 30 juin 2006.

Enfin, respectivement trois et cinq satellites sont en construction aux 30 juin 2006 et 2007.

Note 6 Titres de participation des sociétés mises en équivalence

Au 30 juin 2007, le Groupe détient via sa filiale Eutelsat Services und Beteiligungen GmbH. une participation de 27,69 % dans le groupe

Hispasat, opérateur de satellites espagnol privé non coté, à laquelle sont attachés certains droits liés à la stabilité de l'actionnariat.

Évolution de la valeur comptable de la participation mise en équivalence au bilan

(En millions d'euros)	30 juin 2006	30 juin 2007
Valeur de la participation à l'ouverture	111 425	117 461
Quote-part de résultat	5 819	7 866
Incidence des éléments comptabilisés directement en capitaux propres	217	(728)
VALEUR DE LA PARTICIPATION À LA CLÔTURE	117 461	124 599

Informations financières résumées de la participation

Les montants ci-dessous représentent la quote-part du Groupe au titre des éléments d'actif, de passif et de résultat relatifs au groupe Hispasat :

(En millions d'euros)	30 juin 2006	30 juin 2007
Droits incorporels ⁽¹⁾	27,7	27,7
Contrat de prestations de services ⁽²⁾	1,9	1,7
Participation Hisdesat	5,0	5,0
SOUS-TOTAL	34,6	34,4

(1) Ils sont relatifs à l'utilisation de fréquences à la position orbitale à 30°Ouest, associé à des relations long terme contractuelles avec les clients. La durée de vie de ce droit incorporel est considérée indéterminée, en raison de la forte probabilité de renouvellement des autorisations administratives relatives aux fréquences octroyées pour une période de 75 ans, et des spécificités des contrats clients existants. Un test d'impairment est pratiqué annuellement par la société.

(2) La durée d'amortissement des autres actifs incorporels identifiés a été estimée à 15 années.

Le tableau ci-dessous présente les comptes annuels du Groupe Hispasat :

(En milliers d'euros)	31 décembre 2005	31 décembre 2006
Autres actifs non courants	567 661	518 432
Actifs courants	44 482	66 502
Passifs non courants	191 019	198 582
Passifs courants	129 602	71 128
TOTAL ACTIF NET	291 522	315 224
Produits d'exploitation	99 692	120 466
Résultat net	8 320	24 076

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Notes annexes aux comptes consolidés

Note 7 - Actifs financiers non courants
Note 8 - Stocks
Note 9 - Créances clients et comptes rattachés

Aux 30 juin 2006 et 2007, la ligne « Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence » dans le compte de résultat consolidé correspond à la quote-part du Groupe dans le résultat d'Hispasat aux 30 juin 2006 et 2007, après amortissements relatifs à la période des actifs incorporels identifiés.

Suivi de la valeur de la participation dans le groupe Hispasat

Aux 30 juin 2006 et 2007, le suivi de la valeur recouvrable n'a pas remis en cause le montant figurant au bilan. Elle a été déterminée à partir d'un

multiple d'EBITDA correspondant au milieu de fourchette des multiples de sociétés cotées comparables et au multiple moyen observé sur les transactions récentes, appliqué au budget consolidé respectivement 2007 et 2008 du groupe Hispasat qui reflète une année courante d'exploitation du satellite AMAZONAS. La sensibilité au multiple d'EBITDA retenu pour 1 point représente environ respectivement 17 % et 13 % de la valeur recouvrable, sans conséquence sur la valeur nette comptable de cette participation.

Note 7 Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants comprennent principalement :

(En milliers d'euros)	30 juin 2006	30 juin 2007
Titres de participations non consolidés ⁽¹⁾	400	436
Prêts et avances à long terme	2 555	2 625
TOTAL	2 955	3 061

(1) Titres non cotés évalués au coût moins dépréciation.

Titres de participation non consolidés

Les titres de participation non consolidés correspondent essentiellement aux titres de Sitcom, détenus à 11,56 % par Eutelsat Services und Beteiligungen GmbH apportés à une valeur nette de € 370 milliers au 31 mars 2005. Aucune dépréciation n'a été constatée sur ces titres aux 30 juin 2006 et 2007.

Prêts et avances à long terme

Les prêts et avances long terme représentent principalement les prêts alloués au personnel pour une valeur nette de € 0,2 million au 30 juin 2006 et € 0,1 million au 30 juin 2007, des dépôts versés pour la location des locaux parisiens d'Eutelsat S.A. pour € 0,4 million et le « compte espèces » lié au contrat de liquidité sur actions propres mis en place par Eutelsat Communications depuis l'exercice 2005-2006.

Note 8 Stocks

La valeur nette des stocks s'élève à € 2 257 milliers au 30 juin 2006 et € 2 092 milliers au 30 juin 2007. Les stocks sont principalement composés d'antennes de réceptions et de modems.

Note 9 Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients sont principalement composées d'opérateurs internationaux de télécommunications, de diffuseurs et autres utilisateurs de communications par satellite à usage commercial.

Au 30 juin 2006, la valeur nette comptable de ces créances s'élève à € 213 716 milliers. La provision pour dépréciation de ces créances s'élève à € 1 919 milliers.

Au 30 juin 2007, la valeur nette comptable de ces créances s'élève à € 220 976 milliers. La provision pour dépréciation de ces créances s'élève à € 7 564 milliers.

Les créances clients au 30 juin 2006 et 2007 étant à échéance court terme ne portent pas intérêts.

Note 10 Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'analysent comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	30 juin 2006	30 juin 2007
Achats prépayés	11 730	10 415
Remboursement de TVA à l'étranger	150	337
Autres créances	8 009	17 621
TOTAL	19 889	28 373

10.1 - Achats Prépayés

Au 30 juin 2006, les achats prépayés se composaient principalement d'avances concernant l'assurance des satellites pour € 5,0 millions et d'avance sur charges d'exploitation de satellites pour € 1,6 million.

Au 30 juin 2007, les achats prépayés se composaient principalement d'avances concernant l'assurance des satellites pour € 3,4 millions et d'avance sur charges d'exploitation de satellites pour € 1,1 million.

10.2 - Autres Créances

Aux 30 juin 2006 et 2007, le poste « Autres créances » se compose essentiellement de créances de TVA ainsi que d'une créance d'un montant de € 7,0 millions vis-à-vis d'un partenaire engagé dans la construction en commun d'un satellite.

Note 11 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le montant des disponibilités et équivalents de trésorerie se détaille comme ci-après :

<i>(En milliers d'euros)</i>	30 juin 2006	30 juin 2007
Disponibilités	10 242	19 836
Intérêts courus	-	6
Équivalents de trésorerie	253 813	25 637
TOTAL	264 055	45 479

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Notes annexes aux comptes consolidés

Note 12 - Capitaux propres

Note 12 Capitaux propres

12.1 - Capitaux propres

Au 30 juin 2007, le capital social d'Eutelsat Communications S.A. est composé de 217 401 082 actions, d'une valeur nominale de 1 euro. La société Eutelsat Communications S.A. détient 7 912 actions propres pour un montant de € 141 604 dans le cadre d'un contrat de liquidité.

L'évolution du capital social et de la prime d'émission de la Société depuis le 30 juin 2006 s'établit comme suit :

Date de réalisation définitive de l'opération	Opérations	Nombre d'actions émises/annulées	Montant nominal de l'augmentation/réduction de capital (En milliers d'euros)	Prime globale d'émission/de fusion (En milliers d'euros)	Montants successifs du capital nominal (En milliers d'euros)	Nombre cumulé d'actions	Valeur nominale des actions (En euros)
30/06/06		-	-	907 486	215 693	215 692 592	1
10/11/06	Affectation du report à nouveau (AG du 10/11/06)			(16 454)	215 693	215 692 592	1
10/11/06	Prélèvement sur Prime d'émission (AG du 10/11/06)			(116 476)	215 693	215 692 592	1
Juillet à juin	Augmentation de capital (émission BSA 1)	548 362	548	507	216 241	216 240 954	1
Juillet à juin	Augmentation de capital (émission BSA 2)	1 160 128	1 160	1 072	217 401	217 401 082	1
30/06/07	Situation	1 708 490	1 708	776 135	217 401	217 401 082	1

L'exercice 2005/2006 a été marqué par plusieurs opérations sur le capital :

- Dans le cadre de son introduction en bourse le 2 décembre 2005, le Groupe a procédé à une augmentation de capital destinée au remboursement de sa dette financière. Le prix de souscription s'est élevé à € 12,00 par action, dégagant un produit d'émission brut de € 860 millions dont € 71,7 millions de capital et € 788,3 millions de primes d'émission. Les charges liées à l'opération ont été imputées sur la prime d'émission et se montent à € 27,1 millions dont € 17,6 millions en rémunération des intermédiaires financiers et € 9,5 millions de frais légaux et administratifs.
- Lors de cette opération, une offre a été réservée aux salariés et anciens salariés adhérents au plan d'épargne d'entreprise d'Eutelsat S.A., à un prix de souscription de € 9,60 par action, par application d'une décote de 20 % sur le prix public et pour un nombre maximum de un million d'actions. La période de souscription s'est déroulée du 2 décembre 2005 au 9 décembre 2005 et s'est traduite par l'émission de 196 099 nouvelles actions le 19 décembre 2005.
- De même, une attribution gratuite d'actions a été proposée aux salariés du Groupe à raison de 341 actions par bénéficiaire, le nombre de bénéficiaires ayant été fixé à 439, s'agissant de tout salarié non actionnaire de la société au 29 novembre 2005. La période d'acquisition définitive des actions a été fixée à 2 ans à compter de cette date et implique une condition de présence. Les bénéficiaires doivent en outre conserver ces actions pendant une durée de 2 ans à compter de la date effective d'acquisition.

La charge constatée en contrepartie des capitaux propres au 30 juin 2006 sur ces deux dernières décisions est de € 1 003 milliers dont € 480 milliers liés à la décote de 20 % et € 523 milliers liés à l'attribution gratuite d'actions (dans ce dernier cas, compte tenu de la condition de présence, la charge totale de € 1,8 million est amortie sur 2 ans). Au 30 juin 2007, la charge de l'exercice liée à cette attribution gratuite d'actions est de € 817 milliers.

L'exercice 2006/2007 a été marqué par deux types d'opérations sur le capital :

- levées de BSA 1 et BSA 2 entre octobre 2006 et juin 2007 par création de 1 708 490 actions ;
- une attribution gratuite d'actions a été proposée aux salariés du Groupe par une décision du Conseil d'administration du 10 mai 2007. L'offre porte sur 181 825 actions à créer, la période d'acquisition définitive des actions a été fixée à deux ans, implique une condition de présence sur cette période et les bénéficiaires doivent en outre conserver ces actions pendant une durée de deux ans à compter de la date effective d'acquisition. Par conséquent, la charge totale d'un montant de € 3,3 millions est étalée sur deux ans. La charge constatée en contrepartie des capitaux propres pour l'exercice clos au 30 juin 2007 s'élève à € 228 milliers.

D'autre part, le 10 novembre 2006, les actionnaires réunis en Assemblée Générale Mixte constatant la perte enregistrée dans les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2006 pour un montant de € 3 235 691,75 ont décidé d'affecter ladite perte en report à nouveau qui passe ainsi de moins € 13 217 999,15 à moins € 16 453 690,90 puis d'affecter

l'intégralité du report à nouveau débiteur sur la prime d'émission qui est ainsi ramenée de € 907 485 896,38 à € 891 032 205,48.

Enfin, les actionnaires ont décidé de distribuer un montant brut de € 0,54 par action, soit un montant total de € 116 476 294,68 prélevé sur le poste « Prime d'émission » qui est ainsi ramené à cette date de € 891 032 205,48 à € 774 555 910,80.

12.2 – Effet de l'acquisition d'Eutelsat S.A. sur les capitaux propres

En contrepartie des acquisitions intervenues en date du 6 octobre 2005 et du 27 avril 2006, relatives à des opérations d'apport et de cession secondaire, le Groupe a émis 3 004 737 actions nouvelles, d'un montant nominal de 1 euro après regroupement des actions (cf. Note 12.1 – *Capitaux propres*).

12.3 – Rémunération en actions et assimilées

Émission d'ABSA au profit des Managers

Le Groupe a émis le 2 août 2005, 835 200 ABSA 1 et 882 380 ABSA 2 au profit des principaux Managers d'Eutelsat S.A. et présentant les caractéristiques suivantes :

- > ABSA 1 : prix unitaire de € 1,378 ;

Le tableau ci-dessous récapitule l'évolution des BSA :

SITUATION AU 30 JUIN 2006

Type	BSA émis	BSA exercés	Actions émises	Prix de souscription par action en euro	Date d'expiration
BSA 1	2 255 040	1 200 000	600 000	2	31/03/2008
BSA 2	2 382 426	-	-	2	02/08/2015
TOTAL	4 637 466	1 200 000	600 000		

SITUATION AU 30 JUIN 2007 APRÈS DISTRIBUTION DU 10 NOVEMBRE 2006

Type	BSA émis	BSA exercés	Actions émises	Prix de souscription par action en euro	Date d'expiration
BSA 1	2 255 040	2 255 039	1 148 362	1,9240	31/03/2008
BSA 2	2 382 426	2 232 412	1 160 128	1,9240	02/08/2015
TOTAL	4 637 466	4 487 451	2 308 490		

Cette opération est liée à la conclusion de promesses d'achats et de ventes conclues avec chacun des cadres et mandataires sociaux concernés portant sur les actions Eutelsat S.A. résultant ou qui pourraient résulter de la levée des options de souscription d'actions consenties par Eutelsat S.A. dans le cadre des différents plans « Managers » soit

- > ABSA 2 : prix unitaire de € 1,54 ;
- > 2,7 BSA par ABSA ;
- > chaque BSA donnant le droit de souscrire à 1 action de la Société.

Ces instruments ont intégralement été libérés en numéraire et la différence entre le prix de souscription unitaire des ABSA et la valeur nominale des titres a été comptabilisée en prime d'émission.

Les BSA ont été détachés des actions dès l'émission des ABSA.

En raison du regroupement d'actions décidé par l'Assemblée Générale du 31 août 2005, les caractéristiques des BSA ont été modifiées :

- > deux BSA sont nécessaires pour souscrire 1 action de la Société ;
- > le prix de souscription unitaire est de € 2.

Suite à la décision prise par l'Assemblée Générale Mixte du 10 novembre 2006 d'effectuer une distribution par prélèvement sur le poste « Primes d'émission » et conformément aux dispositions légales en vigueur de protection de bénéficiaires de bons de souscription d'actions, le Conseil d'administration du 10 novembre 2006 a décidé de procéder à un nouvel ajustement de la parité de conversion et du prix d'exercice par action :

- > deux BSA permettent maintenant de souscrire 1,03951 action de la Société ;
- > le prix de souscription unitaire est de € 1,9240.

au total près de 18,3 millions d'actions Eutelsat S.A., et présentant les caractéristiques suivantes :

Promesse de vente :

- > consentie par chacun des cadres et mandataires sociaux au profit d'Eutelsat Communications ;

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Notes annexes aux comptes consolidés

Note 12 - Capitaux propres

- > prix d'exercice par action au 30 juin 2007 : € 2,70 ;
- > période d'exercice : pendant 3 mois après la fin de période d'indisponibilité fiscale applicable à chacune des tranches d'actions concernées.

Promesse d'achat :

- > consentie par Eutelsat Communications ;
- > prix d'exercice déterminé sur la base d'une valorisation d'Eutelsat S.A. à 8,5 fois l'EBITDA consolidé du Groupe, sous déduction de la dette nette du sous-groupe Eutelsat S.A. (ou augmenté de la trésorerie nette) ;
- > période d'exercice : pour chacune des tranches d'actions concernées, pendant 1 mois après la fin de la période d'exercice de la promesse de vente correspondante.

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiements en actions et assimilés », l'engagement de liquidité a été comptabilisé comme un remboursement à terme d'un instrument de capitaux propres. Cet engagement a été évalué à la date d'opération et a été comptabilisé en dettes en contrepartie d'une réduction équivalente du montant des capitaux propres. La dette a été actualisée au 30 juin 2007 pour tenir compte de l'échéancier d'achat des titres. L'effet d'actualisation est porté en charges financières.

Au 30 juin 2006, le montant porté en déduction des capitaux propres s'élève à € 19 592 milliers, en dette à € 21 245 milliers pour une charge financière de € 1 653 milliers.

Au 30 juin 2007, compte tenu de l'effet d'actualisation et de la levée de BSA intervenus au cours de la période, le montant porté en déduction des capitaux propres a été augmenté de € 3 201 milliers, en dette a été diminué de € 1 412 milliers pour une charge financière de € 1 789 milliers.

Offre de liquidité aux salariés du Groupe actionnaires d'Eutelsat S.A.

Le Conseil d'administration du 28 juin 2006 a décidé la mise en place d'une offre de liquidité sous forme d'offre d'achat en numéraire des actions Eutelsat S.A. destinée aux salariés du Groupe actionnaires d'Eutelsat S.A. Cette offre ne porte pas sur les actions concernées par l'opération ABSA décrite précédemment.

L'offre de liquidité est ouverte deux fois par an sur des périodes de 15 à 20 jours fixées par le Conseil d'administration et expirera en 2010. Le prix est déterminé par référence au cours de l'action Eutelsat Communications et en tenant compte de l'ensemble des dettes bancaires nettes des sociétés du Groupe non incluses dans le sous-groupe Eutelsat S.A.

De manière similaire à l'opération décrite précédemment, l'engagement de liquidité a été traité comme une modification des plans d'options de souscription d'actions et d'achat d'actions initiaux et comptabilisé comme un remboursement à terme d'un instrument de capitaux propres. Cet engagement a été évalué au 30 juin 2006 et a été comptabilisé en dettes en contrepartie d'une réduction équivalente des capitaux propres pour un montant de € 22 005 milliers. La dette a été actualisée au 30 juin 2006 en considérant un achat de l'ensemble des actions en 2010.

Au 30 juin 2007, en tenant compte de l'achat d'actions, de la levée d'options et de l'effet d'actualisation intervenus sur l'exercice, l'engagement a été réévalué et le montant porté en déduction des capitaux propres réduit de € 5 068 milliers, en dette augmentée de € 2 125 milliers, pour une charge financière de € 7 193 milliers. La dette a été actualisée au 30 juin 2007 en considérant un achat de l'ensemble des actions restantes en 2010.

Il est à noter que dans ce cadre, une offre d'achat a débuté le 13 novembre 2006 et a pris fin le 24 novembre 2006 se soldant par l'achat de 798 871 actions d'Eutelsat S.A. pour un montant de € 3 626 milliers et la deuxième offre d'achat a débuté le 12 mars 2007 et a pris fin le 23 mars 2007 se soldant par l'achat de 838 156 actions d'Eutelsat S.A. pour un montant de € 4 258 milliers (cf. Note 4-Écart d'acquisition et immobilisations incorporelles).

Description des plans d'options sur titres d'Eutelsat S.A.

Les informations détaillées dans cette note ne concernent que le sous-groupe Eutelsat S.A. et les instances de gouvernance de ce sous-groupe.

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiements en actions et assimilés », seuls les plans en vigueur au sein du Groupe postérieurs au 7 novembre 2002 et pour lesquels les droits ne sont pas acquis au 1^{er} janvier 2005 ont été valorisés et comptabilisés.

a) Synthèse de l'activité des plans de souscription d'actions

	Actions réservées pour les attributions futures	Options de souscriptions d'actions en circulation	Prix d'exercice moyen pondéré (En €) après distribution
Solde au 1 ^{er} juillet 2006	-	19 353 620	1,35
Autorisées	-	-	-
Attribuées	-	-	-
Exercées	-	(3 718 004)	1,31
Annulées	-	(11 323)	1,00
SOLDE AU 30 JUIN 2007	-	15 624 293	1,36

b) Évolution des plans d'options

Plans 30/06/06	Attribuées	Exercées	Annulées	Solde	Prix d'exercice (En €)
Partenaires	4 389 963	(3 925 218)	(216 204)	248 541	1,00
Managers I	2 665 914	(2 612 083)	-	53 831	1,48
Managers II					
- 13/12/02	4 198 098	(1 075 221)	-	3 122 877	1,33
- 24/02/03	75 171	(4 927)	-	70 244	1,33
Managers III					
- 17/12/03	10 782 174	(438 087)	-	10 344 087	1,26
- 08/04/04	1 476 130	(115 171)	(64 767)	1 296 192	1,26
- 28/06/04	437 374	-	-	437 374	1,48
Managers IV	4 028 215	(247 741)	-	3 780 474	1,64
TOTAL	28 053 039	(8 418 448)	(280 971)	19 353 620	

Plans 30/06/07	Attribuées	Exercées	Annulées	Solde	Prix d'exercice (En €)
Partenaires	4 389 963	(4 052 493)	(227 526)	109 944	1,00
Managers I	2 665 914	(2 612 083)	-	53 831	1,48
Managers II					
- 13/12/02	4 198 094	(4 135 342)	-	62 752	1,33
- 24/02/03	75 175	(75 175)	-	-	1,33
Managers III					
- 17/12/03	10 782 178	(876 174)	-	9 906 004	1,26
- 08/04/04	1 476 126	(137 444)	(64 767)	1 273 915	1,26
- 28/06/04	437 374	-	-	437 374	1,48
Managers IV	4 028 215	(247 741)	(1)	3 780 473	1,64
TOTAL	28 053 039	(12 136 452)	(292 294)	15 624 293	-

Hypothèses utilisées pour déterminer la juste valeur des plans de souscription d'actions

La moyenne pondérée de la durée de vie contractuelle des options en circulation est de 4,71 années pour l'ensemble des plans, de 2,01 années pour les options du plan « Partenaires », de 2,32 années pour les options du plan « Managers », de 3,46 années pour les options du plan « Managers II », de 4,52 années pour les options du plan « Managers III » et de 5,41 années pour les options du plan « Managers IV ».

La méthode de valorisation des options à leur juste valeur retenue par Eutelsat S.A. est la méthode Black & Scholes assise sur les caractéristiques suivantes :

> une volatilité calculée de 26,30 % ;

> un taux sans risque de 2,98 % ;

> un taux d'annulation estimée à 37,5 % sur 3 ans ;

> un coût moyen unitaire pondéré de € 1,68 par option.

Cette évaluation est effectuée à la date d'octroi des options et n'est pas modifiée ultérieurement.

Au cours des exercices clos aux 30 juin 2006 et 2007, respectivement 4 443 334 options et 3 718 004 options ont été exercées. Ces augmentations de capital ont engendré une baisse du pourcentage de détention d'Eutelsat Communications dans Eutelsat S.A. de 0,43 % et 0,35 % respectivement, une perte de dilution respectivement de € 2 094 milliers et € 1 745 milliers comptabilisés en « Autres charges opérationnelles ».

Note 13 Dettes auprès des établissements de crédit

13.1 - Part non courante

Aux 30 juin 2006 et 2007, la totalité de l'endettement est libellée en euros.

Évolution depuis le 30 juin 2006

Au cours du 1^{er} semestre de l'exercice, Eutelsat S.A. a procédé au dernier amortissement de son emprunt amortissable de € 150 millions à taux fixe de 4,80 % accordé le 24 décembre 2001 qui se trouve ainsi intégralement remboursé.

Au 30 juin 2007, le Groupe dispose donc des différentes lignes de crédit résumées ci-après :

► un crédit syndiqué de € 1 915 millions conclu par Eutelsat Communications le 8 juin 2006 pour une durée de sept ans qui se décompose en deux parties :

- Tranche A : un crédit à long terme *in fine* de € 1 615 millions rémunéré à un taux EURIBOR plus une marge comprise entre 0,75 % et 1,625 % en fonction du « Leverage Ratio » (défini ci-après) ;
- Tranche B : une ligne de crédit revolving de € 300 millions. Les tirages d'une durée maximale de 6 mois sont rémunérés à un taux EURIBOR plus une marge comprise entre 0,75 % et 1,625 % en fonction du « Leverage Ratio » (défini ci-après). Une commission de non utilisation peut être versée représentant 30 % à 35 % de la marge susmentionnée.

L'accord du 8 juin 2006 ne comporte ni garantie de filiales d'Eutelsat Communications ni nantissement d'actifs au profit des prêteurs.

Ce contrat de crédit comporte des clauses restrictives (sous réserve d'exceptions usuelles contenues dans les contrats de prêts) limitant la capacité des sociétés du Groupe, notamment à :

- consentir des sûretés ;
- contracter des dettes supplémentaires ;
- consentir des prêts et réaliser des investissements ;
- s'engager dans des fusions, des acquisitions, des ventes d'actifs et des opérations de crédit-bail (à l'exception de celles réalisées à l'intérieur du Groupe et expressément prévues dans le contrat de prêt) ;
- modifier la nature de l'activité de la société et de ses filiales.

Le contrat prévoit la possibilité pour chaque prêteur partie au contrat de demander le remboursement anticipé de l'intégralité des sommes dues en cas de changement du contrôle de la société et d'Eutelsat S.A. ou en cas d'actions de concert. La société doit

par ailleurs détenir, directement ou indirectement, pendant toute la durée d'emprunt 95 % du capital et de droits de vote d'Eutelsat S.A. Le contrat comporte un engagement de conserver des polices d'assurance lancement plus un an pour tout satellite localisé à 13°Est et, pour tout satellite localisé à une autre position orbitale, l'engagement de ne pas avoir plus d'un seul satellite qui ne soit pas couvert par une police d'assurance lancement.

Par ailleurs, les lignes de crédit sont assorties des covenants financiers suivants, calculés sur la base des comptes consolidés du Groupe présentés en norme IFRS :

- « Leverage Ratio » : dette nette consolidée/EBITDA consolidé inférieur ou égal à 5,5 pour les périodes semestrielles et annuelles définies au contrat et dont la première est le 30 juin 2006 ; Ce ratio est ensuite progressivement réduit à 5,25 au 31 décembre 2008, à 5 au 31 décembre 2009, à 4,75 au 31 décembre 2010 puis à 4,5 au 31 décembre 2011 ;
- « Interest Cover Ratio » : EBITDA consolidé/intérêts payables (dus et échus) supérieur ou égal à 2,75 (si Leverage Ratio supérieur à 3,5).

En outre, une couverture de taux sur les intérêts dus est exigée pour une période de trois ans au moins, sur au moins 50 % du montant utilisé sur la ligne de crédit à long terme *in fine*.

À cet effet, Eutelsat Communications a acquis le 19 juin 2006 auprès de la filiale SatBirds Finance la couverture de taux mise en place au titre du précédent emprunt.

De plus, Eutelsat Communications a mis en place un nouvel instrument destiné à couvrir la période 2010-2013. (cf. Note 23 – *Instruments Financiers*).

► un crédit syndiqué à 7 ans conclu en novembre 2004 par sa filiale Eutelsat S.A. pour un montant de € 1 300 millions comprenant :

- un prêt de € 650 millions remboursable *in fine* ;
- un crédit revolving de € 650 millions (utilisé à hauteur de € 60 millions au 30 juin 2007).

Les montants tirés sur cette ligne de crédit portent intérêt au taux EURIBOR (ou LIBOR pour les tirages libellés en dollars) majoré d'une marge comprise entre 0,25 % et 0,75 % en fonction de la note à long terme attribuée par Standard & Poor's à Eutelsat S.A. Une commission, de non-utilisation peut être versée représentant 30 % à 45 % de la marge susmentionnée.

En vertu de ce contrat de crédit, Eutelsat S.A. est tenue de maintenir un rapport entre endettement total net et EBITDA annualisé (tels que ces termes sont définis contractuellement) inférieur ou égal à 3,75 pour 1 (ratio qui est apprécié au 30 juin et au 31 décembre de chaque année).

Données chiffrées aux 30 juin 2006 et 2007

La part non courante des dettes auprès des établissements de crédit du Groupe, aux 30 juin 2006 et 2007, s'analyse comme suit :

(En milliers d'euros)	30 juin 2006		30 juin 2007	
	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable
Ligne de crédit Eutelsat Communications (Taux variable)	1 615 000	1 615 000	1 615 000	1 615 000
Crédit revolving Eutelsat S.A. (Taux variable)	200 000	200 000	60 000	60 000
Crédit in fine Eutelsat S.A. (Taux variable)	650 000	650 000	650 000	650 000
Emprunt à taux fixe (Wins Ltd.)	-	-	379	379
Sous-total des dettes (part non courante)	2 465 000	2 465 000	2 325 379	2 325 379
Frais d'émission		(19 150)		(16 401)
TOTAL		2 445 850		2 308 978

Les frais d'émission supportés lors de la mise en place du crédit syndiqué de € 1 915 millions (refinancement des lignes Senior SatBirds Finance) ont été étalés pendant la durée de l'emprunt. Les frais restant à étaler

au 30 juin 2006 et 2007 ont été imputés sur la valeur comptable des emprunts. Aux 30 juin 2006 et 2007, ils représentent respectivement un solde de € 19 150 milliers et € 16 401 milliers.

Au 30 juin 2007, le Groupe dispose des principales facilités de crédit suivantes :

(En milliers d'euros)	Montant accordé	Montant utilisé	Échéance
Crédit in fine	1 615 000	1 615 000	8 juin 2013
Ligne de crédit revolving	300 000	-	8 juin 2013
Crédit in fine	650 000	650 000	24 novembre 2011
Ligne de crédit revolving	650 000	60 000	24 novembre 2011
Emprunt à taux fixe	900	633	3 avril 2011
Emprunt à taux variable	500	500	31 décembre 2007
TOTAL	3 216 400	2 326 133	

Le taux d'intérêt moyen pondéré sur les tirages au titre de ces lignes de crédit revolving est de 4,3 % pour la période close au 30 juin 2007.

Le taux d'intérêt effectif des crédits in fine de € 1 615 millions et de € 650 millions sont respectivement de 5,1 % et de 4,5 % au 30 juin 2007.

Au 30 juin 2007, l'échéancier des dettes non courantes s'établit comme suit :

(En milliers d'euros)	30 juin 2007	Échéance à moins d'un an	Échéance à + de 1 an et à moins de 5 ans	Échéance à + de 5 ans
Crédit in fine Eutelsat Communications	1 615 000	-	-	1 615 000
Crédit in fine Eutelsat S.A.	650 000	-	650 000	-
Ligne de crédit revolving Eutelsat S.A.	60 000	60 000	-	-
Emprunt à taux fixe Wins Ltd.	633	254	379	-
Emprunt à taux variable Wins Ltd.	500	500	-	-
TOTAL	2 326 133	60 754	650 379	1 615 000

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Notes annexes aux comptes consolidés

Note 13 - Dettes auprès des établissements de crédit

Note 14 - Autres passifs

13.2 - Part courante

Les dettes courantes comprennent les intérêts courus non échus sur les dettes décrites en note 13.1 au 30 juin 2007. Ces dettes courantes se décomposent comme suit :

(En milliers d'euros)	30 juin 2006	30 juin 2007
Découverts bancaires	1 024	8 716
Intérêts courus non échus	2 206	13 715
La part à moins d'un an des emprunts (hors crédit revolving)	26 527	754
TOTAL	29 757	23 185

Une augmentation de dix points de base (+ 0,1 %) du taux d'intérêt EURIBOR a un impact sur une base annuelle de € 2 326 milliers dans le

compte de résultat consolidé au 30 juin 2007. Au 30 juin 2006, l'impact en base annuelle représentait € 2 465 milliers.

Note 14 Autres passifs

14.1 - Part non courante

Les autres dettes correspondent principalement aux « Performance Incentives ».

(En milliers d'euros)	30 juin 2006		30 juin 2007	
	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable
« Performance incentives »	79 482	76 048	63 829	60 466

Les intérêts à long terme sur les « Performance Incentives » s'élèvent respectivement à € 16 517 milliers et € 15 205 milliers aux 30 juin 2006 et 2007.

14.2 – Part courante

Le montant des dettes courantes aux 30 juin 2006 et 2007 s'analyse comme suit :

(En milliers d'euros)	30 juin 2006	30 juin 2007
« Performance Incentives » ⁽¹⁾	19 498	17 273
Contrat de financement ⁽²⁾	-	6 000
TOTAL	19 498	23 273

(1) Dont intérêts sur les « Performance Incentives » de € 7 089 milliers au 30 juin 2006 et € 6 145 milliers au 30 juin 2007.

(2) Au 30 juin 2007, le montant des intérêts sur le contrat de location financement du satellite T2C n'est pas matériel.

Note 15 Location simple et location financement**15.1 - Location simple**

Eutelsat S.A. paie un loyer pour l'utilisation de son siège social situé à Paris. Ce contrat de location a été renouvelé le 21 juin 2005 pour

une durée de 9 ans. La charge locative s'est élevée respectivement à € 3 321 milliers et € 3 796 milliers pour les exercices clos aux 30 juin 2006 et 2007. Les paiements futurs au titre du contrat de location sont détaillés dans le tableau ci-après :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Total	Moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
Paiements futurs au titre des contrats de location simple	25 284	3 612	14 448	7 224

15.2 - Location financement

Dans le cadre de son activité, le Groupe dispose de cinq satellites en contrat de location financement. Aucun des contrats de location financement ne comporte d'option d'achat à l'issue du terme du contrat.

Le dernier contrat de location financement vient à échéance en 2016.

Au 30 juin 2007, quatre des cinq contrats de location financement ont été prépayés et le cinquième contrat sera payé sur l'exercice à venir.

Les charges financières attribuables aux satellites en contrat de location financement s'élevaient à € 1 570 milliers au 30 juin 2006 et sont nulles au 30 juin 2007.

Note 16 Provisions Courantes

La variation des provisions courantes s'analyse comme ci-après :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Provisions
30 JUIN 2005	7 138
Augmentation des provisions	6 065
Reprises de provisions non consommées	(617)
Reprises de provisions consommées	(986)
30 JUIN 2006	11 600
Augmentation des provisions	2 105
Reprises de provisions non consommées	(2 381)
Reprises de provisions consommées	(1 684)
30 JUIN 2007	9 640

Les provisions comptabilisées correspondent à des litiges commerciaux et salariaux en cours à la clôture.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Notes annexes aux comptes consolidés

Note 17 - Autres dettes et produits constatés d'avance
Note 18 - Impôts courants et différés

Note 17 Autres dettes et produits constatés d'avance

17.1 - Part non courante

Le détail de la part non courante des autres dettes et produits constatés d'avance aux 30 juin 2006 et 2007 se décompose ainsi :

(En milliers d'euros)	30 juin 2006	30 juin 2007
Produits constatés d'avance	10 043	8 018
Cautions et avances	5 519	8 741
Dettes sociales ⁽¹⁾	41 597	27 453
Autres créditeurs	1 323	1 295
TOTAL	58 483	45 507

(1) Incluant les dettes relatives à l'engagement ABSA (respectivement € 19 592 milliers et € 3 323 milliers aux 30 juin 2006 et 2007) et l'offre de liquidité (respectivement € 22 005 milliers et € 24 130 milliers aux 30 juin 2006 et 2007) – Voir Note 12.3 – Rémunérations en actions et assimilées.

17.2 - Part courante

Les autres dettes et produits constatés d'avance courants s'analysent comme suit aux 30 juin 2006 et 2007 :

(En milliers d'euros)	30 juin 2006	30 juin 2007
Produits constatés d'avance	31 108	31 906
Cautions et avances	11 362	9 966
Dettes fiscales	16 224	16 561
Dettes sociales ⁽¹⁾	19 560	35 064
Autres créditeurs	1 886	1 024
TOTAL	80 140	94 521

(1) Incluant les dettes relatives à l'engagement ABSA de € 16 531 au 30 juin 2007 (cf. note 12.3 – Rémunérations en actions et assimilées).

Note 18 Impôts courants et différés

Eutelsat Communications est la société tête de groupe du régime d'intégration fiscale intégrant Eutelsat Communication Finance depuis le 1^{er} juillet 2006.

Par convention en date du 28 juin 2006, le périmètre d'intégration fiscale dont la filiale SatBirds 2 est tête de groupe a été élargi à la société Eutelsat S.A.

À compter du 1^{er} juillet 2007, le périmètre du Groupe d'intégration fiscale dont Eutelsat Communications est la société tête de Groupe sera élargi aux sous-filiales suivantes : WhiteBirds France S.A.S., SatBirds 2 S.A.S., Eutelsat S.A. et Eutelsat TV S.A.S.

L'impôt d'Eutelsat S.A. au titre de l'exercice clos au 30 juin 2006 a été estimé conformément aux dispositions transitoires sur cinq ans définies par les autorités fiscales françaises applicables à compter du transfert d'activité, qui prévoient l'application du taux de droit commun à une base taxable réduite de 10 % la cinquième année (exercice clos au 30 juin 2006). Ce pourcentage de réduction est diminué par tranche de dix points chaque année jusqu'à disparaître lors de la sixième année.

L'impôt d'Eutelsat S.A. au titre de l'exercice clos au 30 juin 2007 a été estimé conformément aux dispositions de droit commun.

18.1 - Impôts dans le compte de résultat

La ligne « Impôts sur les sociétés » comprend l'impôt exigible et les impôts différés des sociétés consolidées.

La charge d'impôt du Groupe s'analyse comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Période de 12 mois close au 30 juin 2006	Période de 12 mois close au 30 juin 2007
Charge d'impôt courant	(100 467)	(96 626)
Charge (produit) d'impôt différé	10 743	4 411
TOTAL IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS	(89 724)	(92 215)

Le rapprochement de la charge d'impôt théorique, calculée selon le taux de droit commun en France appliqué au résultat avant impôt, résultat des sociétés mises en équivalence, avec la charge d'impôt réelle, s'établit comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	30 juin 2006	30 juin 2007
Résultat avant IS et MEE	124 271	254 368
Taux d'impôt de droit commun en France	34,43 %	34,43 %
Charge d'impôt théorique	(42 787)	(87 580)
Impact des dispositions transitoires	11 065	0
Différences permanentes et autres	(58 003)	(4 635)
CHARGE D'IMPÔT AU COMPTE DE RÉSULTAT	89 724	(92 215)
Taux d'impôt réel	72 %	36 %

Au 30 juin 2006, le taux d'impôt s'élevait à 72 % compte tenu de l'absence de reconnaissance d'un actif d'impôt différé relatif aux charges d'intérêts générés par la dette contractée dans le cadre de l'acquisition des titres Eutelsat S.A. Ainsi, sur un montant de € 62 679 milliers d'impôt différé actif généré par ces charges financières, seuls € 4 815 milliers ont pu être activés compte tenu de leur caractère recouvrable.

Au 30 juin 2007, le taux d'impôt s'élève à 36 %. La distorsion de taux s'explique principalement par la fin du litige fiscal relatif à la cession par Eutelsat S.A. des titres Hispasat à la filiale allemande (cf. note 18.3 - *Risques fiscaux*).

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Notes annexes aux comptes consolidés

Note 18 - Impôts courants et différés

18.2 - Impôts dans le bilan

L'actif ou le passif d'impôt différé correspond à la somme des positions nettes des entités consolidées. Les impôts différés par nature ont évolué de la manière suivante entre le 30 juin 2006 et le 30 juin 2007 :

(En milliers d'euros)	30 juin 2006	Résultat de la période	Constat en capitaux propres	30 juin 2007
Bases d'impôts différés actifs				
Provision pour dépréciation d'actifs	17 969	(816)	-	17 153
Activation des déficits reportables	16 206	1 876	-	18 082
Provisions client	15 228	1 681	-	16 909
Garantie financière donnée au fonds de pension	7 765	(62)	-	7 703
Performance incentives et salaires capitalisés	6 602	(365)	-	6 237
Provisions pour risques et charges	3 531	(732)	-	2 799
Charges à payer	3 291	210	-	3 501
Provision pour retraites	1 917	(4)	-	1 913
Sous-Total (A)	72 509	1 788	-	74 297
Bases d'impôts différés passifs				
Actifs incorporels	(301 000)	15 304	-	(285 696)
Amortissements dérogatoires	(26 921)	(12 809)	-	(39 730)
Instruments financiers	(20 629)	1 285	(23 716)	(43 060)
Intérêts capitalisés	(6 213)	721	-	(5 492)
Locations financement	(957)	(618)	-	(1 575)
Divers	(1 036)	(1 260)	-	(2 296)
Sous-Total (B)	(356 756)	2 623	(23 716)	(377 849)
TOTAL = (A)+(B)	(284 247)	4 411	(23 716)	(303 552)
Reflété comme suit dans les comptes :				
Impôts différés actifs	18 738			1 380
Impôts différés passifs	(302 985)			(304 932)
TOTAL	(284 247)			(303 552)

Les passifs d'impôts différés s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	Impôts différés actif	Impôts différés passif
À moins d'un an	-	(8 375)
À plus d'un an	1 380	(296 558)
TOTAL	1 380	(304 932)

Les impôts différés passifs portent essentiellement sur la différence temporelle taxable générée par la comptabilisation à la juste valeur dans le cadre du regroupement, des « contrats clients et relations associées » et de la marque Eutelsat évaluées à € 929 800 milliers, soit un impôt différé passif de € 320 130 milliers. L'amortissement sur 20 ans des contrats clients pour un montant de € 44 452 milliers a engendré un produit d'impôt différé de € 15 304 milliers.

Les impôts différés actifs non reconnus au 30 juin 2007 s'élèvent à € 4,3 millions. Ils correspondent principalement aux déficits fiscaux d'Eutelsat Communications S.A. antérieurs à la création du groupe d'intégration fiscale pour € 3,5 millions.

18.3 - Risques fiscaux

Le 12 décembre 2003, Eutelsat S.A. a cédé à sa filiale allemande, Eutelsat Services & Beteiligungen GmbH, la participation qu'elle détenait dans la société espagnole Hispasat S.A. ; cette cession s'est traduite pour Eutelsat S.A. par la constatation d'une moins-value de cession d'un montant de € 140,4 millions (cette perte de valeur ayant déjà été provisionnée dans les comptes clos au 30 juin 2003), ce qui a conduit à une réduction de la charge d'impôt sur les sociétés de € 34,8 millions au titre de l'exercice clos le 30 juin 2004. Le prix de cession a été établi sur la base de l'évaluation d'un expert indépendant, cette évaluation

prenant en compte les méthodes d'évaluation d'entreprise usuellement mises en œuvre.

Eutelsat S.A. a fait l'objet d'une procédure de vérification de comptabilité de la part de l'administration fiscale française au titre des exercices clos les 30 juin 2002, 2003 et 2004. À l'issue de cette vérification, l'administration a notifié à Eutelsat S.A., par courrier en date du 19 décembre 2005, qu'elle se proposait de rectifier son résultat imposable de l'exercice clos au 30 juin 2004, l'administration rejetant la déductibilité fiscale de la moins-value à court-terme de cession des

titres Hispasat à la filiale allemande en remettant en cause la valorisation des titres retenue.

À l'issue d'une phase d'échanges et de discussions avec l'administration fiscale, celle-ci a accepté de réduire sa proposition de rectification de € 147,7 millions (montant initialement notifié) à € 24,0 millions en base. Eutelsat S.A. a accepté cette nouvelle proposition ce qui s'est traduit par un paiement complémentaire d'impôts sur les sociétés et intérêts de € 6,3 millions. Ce montant a été comptabilisé en charges au 30 juin 2007. Ceci clôt définitivement le contrôle fiscal.

Note 19 Provisions non courantes

(cf. Note 17 - Provisions non courantes)

(En milliers d'euros)	30 juin 2006	30 juin 2007
Garantie financière donnée à un fonds de pension	35 934	31 294
Indemnités de départ en retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	6 554	6 880
Autres	7 845	211
TOTAL PROVISIONS NON COURANTES	50 333	38 385

19.1 - Garantie financière donnée à un fonds de pension

Eutelsat S.A., en conséquence de l'apport par l'OIG de son activité opérationnelle réalisé le 2 juillet 2001, a donné sa garantie financière au Trust en charge du plan de pension mis en place par l'OIG. Avant cette date, ce plan de pension a été fermé et les droits acquis gelés.

Cette garantie peut jouer à certaines conditions en comblement de sous-financements futurs. Au cours de l'exercice clos au 30 juin 2005, compte tenu de la forte baisse des taux d'intérêts à long terme, la garantie financière a été appelée pour un montant de € 22,3 millions.

Celui-ci a été évalué sur la base des projections du Trust prenant en compte les évolutions futures de marché. Aucun versement n'avait encore été effectué au 30 juin 2005.

En novembre 2005, un accord a été conclu avec le Trust pour un paiement étalé du montant appelé à raison de € 4,46 millions dès la signature de l'accord, puis € 4,46 millions aux 30 juin 2006, 2007, 2008 et 2009. Il a été convenu que le Trust procéderait à une nouvelle évaluation après le 30 juin 2007 et qu'en fonction du résultat obtenu, les contributions postérieures pourraient être revues à la baisse ou à la hausse. Au 30 juin 2006, € 8,92 millions avaient donc été versés et au 30 juin 2007 € 4,46 millions ont été payés.

L'évaluation actuarielle effectuée aux 30 juin 2006 et 2007 a été réalisée sur la base des hypothèses suivantes :

	30 juin 2006	30 juin 2007
Taux d'actualisation	4,75 %	4,75 %
Taux de retour attendu sur actifs	4,00 %	4,00 %
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Notes annexes aux comptes consolidés

Note 19 - Provisions non courantes

Aux 30 juin 2006 et 2007, la situation se présente comme suit :

RÉCONCILIATION DES ACTIFS ET OBLIGATIONS RECONNUS AU BILAN

(En milliers d'euros)	30 juin 2006	30 juin 2007
Valeur actualisée des obligations totalement ou partiellement financées	140 889	152 792
Juste valeur des actifs du fonds	(135 378)	(138 358)
Financement net	5 511	14 434
Écarts actuariels Gains / (Pertes) et autres amortis sur 12 ans	30 423	16 860
(ACTIF) / PASSIF NET RECONNU AU BILAN	35 934	31 294

Les montants inclus dans la juste valeur des actifs du régime n'incluent aucun instrument financier émis par Eutelsat S.A. ni aucun bien immobilier ou mobilier détenu ou utilisé par Eutelsat S.A.

MOUVEMENTS SUR L'EXERCICE DE LA PROVISION COMPTABILISÉE AU BILAN

(En milliers d'euros)	
Provision au 30 juin 2005	43 129
Charges nettes comptabilisées en résultat	1 725
Contributions versées	(8 920)
Provision au 30 juin 2006	35 934
Gains nets comptabilisés en résultat	(180)
Contributions versées	(4 460)
Provision au 30 juin 2007	31 294

CHARGES NETTES COMPTABILISÉES AU COMPTE DE RÉSULTAT

(En milliers d'euros)	Période de 12 mois close au 30 juin 2006	Période de 12 mois close au 30 juin 2007
Coût des services rendus au cours de l'exercice	-	-
Coût financier	6 694	6 615
Rendement attendu des actifs du régime	(4 969)	(5 439)
Écarts actuariels : (gains) / pertes	-	(1 356)
CHARGES NETTES (GAINS NETS) RECONNU(E)S EN RÉSULTAT	1 725	(180)

L'absence de coûts relatifs aux services rendus est liée au gel des droits acquis et à la fermeture du plan de l'OIG avant le transfert d'activité du 2 juillet 2001.

Le rendement effectif des actifs du régime s'élève à € 3,9 millions et € 2,0 millions aux 30 juin 2006 et 2007, respectivement.

19.2 - Engagements de retraite et assimilés

a) Indemnités de départ en retraite

La loi française requiert, le cas échéant, le versement en une seule fois d'une indemnité de départ en retraite. Cette indemnité est déterminée en fonction de l'ancienneté et du niveau de rémunération au moment du départ. Les droits sont uniquement acquis aux salariés présents dans l'entreprise à l'âge de la retraite. Ce régime n'est pas financé.

L'évaluation actuarielle effectuée aux 30 juin 2006 et 2007 a été effectuée sur la base des hypothèses suivantes :

	30 juin 2006	30 juin 2007
Taux d'actualisation	4,75 %	4,75 %
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %

Aux 30 juin 2006 et 2007, la situation se présente comme suit :

RÉCONCILIATION DES ACTIFS ET OBLIGATIONS RECONNUS AU BILAN

(En milliers d'euros)	30 juin 2006	30 juin 2007
Valeur actualisée des obligations non financées	3 425	3 876
Coût des services passés amortis sur 23 ans	1 354	1 290
Écarts actuariels : (gains) / pertes	674	610
PASSIF RECONNU AU BILAN	5 453	5 776

MOUVEMENTS SUR L'EXERCICE DU PASSIF COMPTABILISÉ AU BILAN

(En milliers d'euros)	
Passif au 30 juin 2005	5 130
Charges nettes comptabilisées en résultat	376
Indemnités versées	(53)
Passif au 30 juin 2006	5 453
Charges nettes comptabilisées en résultat	323
Indemnités versées	-
Passif au 30 juin 2007	5 776

CHARGES NETTES COMPTABILISÉES AU COMPTE DE RÉSULTAT

(En milliers d'euros)	Période de 12 mois close au 30 juin 2006	Période de 12 mois close au 30 juin 2007
Coût des services rendus au cours de l'exercice	293	243
Coût financier	148	160
Coût des services passés	(65)	(65)
Écarts actuariels : (gains) / pertes	-	(15)
CHARGES NETTES RECONNUES EN RÉSULTAT	376	323

b) Régimes supplémentaires

Le Groupe possède pour ses salariés, à l'exception des mandataires sociaux salariés, une retraite sur-complémentaire par capitalisation, à contributions définies, qui est financée par des cotisations égales à 6 % du salaire annuel brut dans la limite de huit fois le plafond de la sécurité sociale. Il n'y a pas d'autres engagements liés à ces contributions. Les cotisations patronales versées à ce titre s'élèvent à € 1 196 milliers et € 1 202 milliers aux 30 juin 2006 et 2007, respectivement.

Les mandataires sociaux d'Eutelsat Communications S.A. et d'Eutelsat S.A. bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire à

prestations définies, qui est financé par des versements trimestriels auprès de l'organisme gestionnaire. Aux 30 juin 2006 et 2007, respectivement, la valeur actualisée des obligations s'élevait à € 987 milliers et € 757 milliers et la juste valeur des actifs s'élevait à € 582 milliers et € 720 milliers. Au 30 juin 2007, le Groupe reconnaît un passif de € 37 milliers.

c) Régimes obligatoires

Conformément aux dispositions de la loi française, le Groupe s'affranchit de ses obligations de financement des retraites du personnel en France par le versement de cotisations, calculées sur la base des salaires,

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Notes annexes aux comptes consolidés

Note 20 - Information sectorielle

aux organismes gérant les régimes obligatoires de retraite. Il n'y a pas d'autres engagements liés à ces contributions. Les cotisations patronales

versées au cours de l'exercice à ce titre s'élèvent à € 5 020 milliers et € 5 027 milliers aux 30 juin 2006 et 2007, respectivement.

Note 20 Information sectorielle

Le Groupe n'opère que dans un seul secteur d'activité – la fourniture de services de communications par satellite pour la vidéo, les réseaux d'entreprise et à haut débit, et les mobiles, principalement aux opérateurs de communications et diffuseurs internationaux, intégrateurs de réseaux

d'entreprise et entreprises pour leurs besoins propres. À l'exception des satellites en orbite la majeure partie des actifs du Groupe est localisée en France.

Le chiffre d'affaires du Groupe par zone géographique, déterminé à partir des adresses de facturation, pour les périodes closes aux 30 juin 2006 et 2007 s'analyse comme suit :

<i>(En milliers d'euros et pourcentage)</i>	Période de 12 mois close au 30 juin 2006		Période de 12 mois close au 30 juin 2007	
	Montant	%	Montant	%
Régions				
France	110 204	13,9	109 548	13,2
Italie	126 552	16,0	133 211	16,1
Royaume Uni	129 056	16,3	116 278	14,0
Europe (autres)	262 688	33,2	286 244	34,5
Amériques	69 029	8,7	74 326	9,0
Moyen Orient	51 970	6,6	61 090	7,4
Autres ⁽¹⁾	41 569	5,3	48 389	5,8
TOTAL	791 068	100,0	829 086	100,0

(1) Dont € 17,4 millions d'indemnités pour retard de livraison et interruption de service sur la période close au 30 juin 2006 et € 11,4 millions d'indemnités pour retard de livraison sur la période close au 30 juin 2007.

Note 21 Résultat Financier

Le résultat financier s'analyse comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Période de 12 mois close au 30 juin 2006	Période de 12 mois close au 30 juin 2007
Charges d'intérêts bancaires	(133 626)	(104 034)
Autres charges d'intérêts ⁽³⁾	(4 873)	(10 490)
Frais d'émission d'emprunt ⁽¹⁾	(68 605)	(2 993)
Frais de remboursement anticipé ⁽¹⁾	(14 165)	-
Commissions d'engagement et autres charges similaires	(3 588)	(2 413)
Variations des instruments financiers ⁽²⁾	-	(127)
Provisions pour risques et charges	(2 004)	(219)
Pertes de change	(2 374)	(4 594)
Charges financières	(229 235)	(124 870)
Variations des instruments financiers ⁽²⁾	40 775	2 208
Produits d'intérêts	6 005	9 651
Provisions sur immobilisations financières	-	-
Gains de change	2 885	4 851
Produits financiers	49 665	16 710
RÉSULTAT FINANCIER	(179 570)	(108 160)

(1) Les frais d'émission des emprunts souscrits en avril 2005 pour l'acquisition des titres Eutelsat S.A. ont été constatés intégralement en charges lors du remboursement anticipé et refinancement de ces emprunts intervenus au cours de l'exercice clos au 30 juin 2006. Les remboursements anticipés ont donné lieu sur la même période à des pénalités.

(2) Les variations des instruments financiers représentent un produit net de € 2 081 milliers et sont détaillées en Note 23 – Instruments financiers.

(3) Les autres charges d'intérêts incluent les intérêts capitalisés qui viennent en réduction de ce poste. Au cours de la période, le montant de ces intérêts s'élève à € 4 528 milliers au 30 juin 2006 et € 3 071 milliers au 30 juin 2007.

Les taux de capitalisation retenus pour la détermination des charges d'intérêts capitalisables sont de 4,2 % et 4,3 % respectivement au 30 juin 2006 et au 30 juin 2007. Les « autres charges d'intérêts » comprennent également les intérêts liés aux primes d'intéressement

en orbite pour respectivement € 5,9 millions et € 3,7 millions au 30 juin 2006 et 30 juin 2007 et au contrat de location pour € 1,6 million au 30 juin 2006 et rien au 30 juin 2007.

Note 22 Résultat par action

Les deux tableaux ci-dessous présentent la réconciliation entre le résultat net et les résultats nets (de base et dilué) revenant aux actionnaires utilisés pour le calcul des résultats par action (de base et dilué) :

	30 juin 2006	30 juin 2007
Résultat net	40 234	170 085
Quote-part de résultat des filiales rétrocédée aux minoritaires, avant prise en compte des instruments dilutifs dans les filiales	(11 934)	(11 977)
RÉSULTAT NET UTILISÉ POUR LE CALCUL DU RÉSULTAT PAR ACTION DE BASE	28 300	158 108

	30 juin 2006	30 juin 2007
Résultat net	40 234	170 085
Quote-part de résultat des filiales rétrocédée aux minoritaires, après prise en compte des instruments dilutifs dans les filiales	(14 734)	(14 798)
RÉSULTAT NET UTILISÉ POUR LE CALCUL DU RÉSULTAT PAR ACTION DILUÉ	25 500	155 287

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Notes annexes aux comptes consolidés

Note 22 - Résultat par action
Note 23 - Instruments financiers

Le rapprochement entre les nombres d'actions ordinaires retenus pour le calcul du résultat par action non dilué et le résultat par action dilué aux 30 juin 2006 et 2007 est présenté ci-dessous :

	30 juin 2006	30 juin 2007
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation retraité, retenu dans le calcul du résultat par action non dilué	206 926 817	216 117 530
Nombre d'actions complémentaires qui résulteraient de l'exercice des options en circulation ⁽¹⁾	1 443 656	67 953
NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D'ACTION ORDINAIRE RETRAITÉ, RETENU DANS LE CALCUL DU RÉSULTAT PAR ACTION DILUÉ⁽¹⁾	208 370 473	216 185 483

(1) Aux 30 juin 2006 et 2007, Eutelsat Communications, ainsi que sa filiale Eutelsat S.A., ont émis des instruments dilutifs. (cf. Note 12.3 - Rémunération en actions et assimilées). Le nombre d'actions complémentaires qui résulteraient de l'exercice des options en circulation est calculé en retenant le prix de marché moyen au cours de la période considérée.

En l'absence de cotation pour sa filiale Eutelsat S.A., la Direction a estimé un prix de marché moyen sur la base des dernières évaluations effectuées et des dernières transactions entre les actionnaires.

Note 23 Instruments financiers

Le Groupe est exposé au risque de marché, notamment en ce qui concerne le risque de change et de taux d'intérêt. La Direction gère activement ces expositions aux risques. Pour y faire face le Groupe a recours à un certain nombre d'instruments financiers dérivés. L'objectif est de réduire, là où cela lui semble approprié, les fluctuations de revenus et des flux de trésorerie suite à des variations des taux d'intérêts et des cours de change. La politique du Groupe vise à recourir à des instruments financiers dérivés pour gérer ces expositions aux risques. Le Groupe n'effectue aucune transaction financière présentant un risque qui ne puisse être quantifié lors de sa conclusion, autrement dit il ne saurait vendre des actifs sans les posséder ou sans savoir s'il les possédera à l'avenir.

23.1 - Risque de change

L'euro est la monnaie de référence du Groupe, si bien qu'il se trouve exposé principalement aux fluctuations des taux de change du dollar. Par conséquent, il conclut divers contrats, dont la valeur varie en fonction de l'évolution du taux de change euro/dollar pour préserver la valeur des actifs, des engagements et des transactions anticipées. Le Groupe a recours à des instruments financiers tels que des contrats d'options et de change à terme et des dépôts en devises pour couvrir certains revenus futurs en dollars. Ces instruments financiers sont négociés de gré à gré auprès de contreparties bancaires de premier rang.

Les engagements d'achats interviennent dans le cadre de contrats de construction de satellites et de contrats de lancement. Ils courent généralement sur une durée de trois ans, et les paiements sont effectués sur la base d'un échéancier préétabli. Les engagements de vente résultent de contrats libellés en dollars US.

Au cours des exercices 2006 et 2007, le Groupe a uniquement eu recours à des achats d'options de change (Call euro / Put dollar US).

23.2 - Risque de taux

Le Groupe gère son exposition aux variations de taux d'intérêt par une politique de couverture de sa dette à taux variable.

À la suite du refinancement intervenu au cours de l'exercice 2005/2006 de la dette relative à l'acquisition d'Eutelsat S.A., le Groupe a mis en place les instruments de couverture de taux suivants :

- un tunnel (un achat de cap et une vente de floor) sur trois ans jusqu'au 29 avril 2008 pour un montant notionnel de € 1 700 millions destiné à la couverture de la ligne de crédit à long terme in fine d'Eutelsat Communications. Le montant notionnel de ce tunnel a été réduit le 12 avril 2007, passant de € 1 700 millions à € 1 615 millions afin de correspondre au montant exact du crédit. Cette vente partielle a généré une soulte de résiliation de € 1,3 million ;
- à départ différé, pour deux ans (années 4 et 5) une transaction de swap de taux payeur de fixe receveur de variable pour un montant notionnel de € 850 millions et un achat de cap pour un montant notionnel de € 850 millions, destinés à la couverture de la ligne de crédit à long terme in fine d'Eutelsat Communications. Le Groupe a procédé également à une vente partielle ramenant sur ces instruments le montant notionnel de € 1 700 millions à € 1 615 millions (soit pour chacun d'entre eux, de € 850 millions à € 807,5 millions) et générant une soulte de résiliation de € 0,9 million ;

Fin septembre 2006, une nouvelle couverture de taux à départ différé (années 6 et 7) a été conclue :

- une transaction de swap de taux payeur de fixe receveur de variable pour un montant notionnel de € 1 615 millions destinée à la couverture de la ligne de crédit à long terme in fine d'Eutelsat Communications ;

Après la conclusion du crédit syndiqué, au niveau du sous-groupe Eutelsat S.A. d'un montant notionnel de € 1 300 millions, en

novembre 2004, des instruments dérivés en lien avec ce crédit ont été immédiatement mis en place. Ceux-ci consistent en :

- > une transaction de swap de taux payeur de fixe receveur de variable sur la partie crédit à long terme in fine de € 650 millions sur 7 ans jusqu'à sa maturité ; et
- > un tunnel (un achat de cap et une vente de floor) sur cinq ans pour un montant notionnel de € 450 millions en lien avec la ligne de crédit revolving de € 650 millions.

Le 12 mars 2007, le tunnel a été résilié dégageant une soulte de € 0,7 million et de nouvelles opérations en lien avec la ligne de crédit revolving de € 650 millions ont été réalisées :

- > une transaction de swap de taux payeur de fixe receveur de variable pour un montant notionnel de € 250 millions sur 4 ans jusqu'à la maturité du crédit revolving ;
- > un achat de cap contre le paiement d'une prime de € 2 millions pour un montant notionnel de € 200 millions sur 4 ans jusqu'à la maturité du crédit revolving.

23.3 – Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie inclut le risque lié à l'émetteur de titres, le risque d'exécution sur produits financiers dérivés ou produits monétaires ainsi que le risque de crédit sur les liquidités et les placements à terme. Le Groupe minimise son exposition au risque lié à l'émetteur et son exposition au risque d'exécution et de crédit en n'acquérant que des produits financiers auprès de banques et d'établissements financiers de premier rang. L'exposition à ces risques est étroitement surveillée et contenue dans des limites prédéterminées. Le Groupe n'anticipe aucune perte qui résulterait de la défaillance de ses contreparties quant à leurs obligations prévues au contrat. Les risques qu'il encourt ne se concentrent ni sur le secteur financier, ni sur un pays donné.

23.4 – Données chiffrées au 30 juin 2007

Les tableaux ci-après présentent les montants contractuels ou notionnels ainsi que les justes valeurs des instruments financiers dérivés aux 30 juin 2006 et 2007 analysés par type de contrat :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Montants contractuels ou notionnels	Justes valeurs 30 juin 2006	Variation de juste valeur sur l'exercice	Impact résultat	Impact capitaux propres
Options de change (Eutelsat S.A.)	104 000	4 792	595	595	-
Total des instruments de change		4 792	595	595	-
Swap (Eutelsat S.A.)	650 000	17 001	43 023	-	43 023
Swap forward (Eutelsat Communications)	850 000	12 224	16 511	13 587	2 924
Cap acheté (Eutelsat Communications)	850 000	6 964	3 935	3 505	430
Tunnel (Eutelsat Communications)	1 700 000	19 661	25 370	19 076	6 294
Tunnel (Eutelsat S.A.)	450 000	1 971	4 012	4 012	-
Total des instruments de taux d'intérêt		57 821	92 851	40 180	52 671
TOTAL INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS		62 613	93 446	40 775	52 671

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Notes annexes aux comptes consolidés

Note 23 - Instruments financiers

(En milliers d'euros)	Montants contractuels ou notionnels	Justes valeurs 30 juin 2007	Variation de juste valeur sur l'exercice	Impact résultat	Impact capitaux propres
Options de change (Eutelsat S.A.)	140 741	2 844	(5 160)	(5 160)	-
Total des instruments de change		2 844	(5 160)	(5 160)	-
Swap (Eutelsat S.A.)	650 000	31 654	14 654	-	14 654
Swap forward (Eutelsat Communications) ⁽¹⁾	807 500	21 427	9 876	673	9 203
Swap forward (Eutelsat Communications)	1 615 000	36 263	36 263	-	36 263
Cap acheté (Eutelsat Communications) ⁽¹⁾	807 500	11 632	4 920	(4 574)	9 494
Tunnel (Eutelsat Communications)	1 615 000	21 425	3 039	3 774	(735)
Swap (Eutelsat S.A.)	250 000	5 467	5 467	5 467	-
Cap (Eutelsat S.A.) ⁽¹⁾	200 000	5 172	3 172	3 172	-
Tunnel (Eutelsat S.A.) ⁽¹⁾	450 000	Cession	(1 271)	(1 271)	-
Total des instruments de taux d'intérêt		133 040	76 120	7 241	68 879
TOTAL INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS		135 884	70 960	2 081	68 879
Sociétés mises en équivalence					228
TOTAL					69 107

(1) Y compris soultes reçues et prime payée (cf. Note 23.2 - Risque de taux).

Aux 30 juin 2006 et 2007, les montants des variations des justes valeurs enregistrés dans le résultat financier pour les instruments financiers sont respectivement un produit de € 40 775 milliers et un produit de € 2 081 milliers.

Le détail des instruments financiers satisfaisant aux critères de la comptabilité de couverture aux 30 juin 2006 et 30 juin 2007 se décompose comme ci-après :

(En milliers d'euros)	Montants contractuels ou notionnels	Justes valeurs 30 juin 2006	Variation de juste valeur sur l'exercice	Impact résultat (part inefficace)	Impact capitaux propres (part efficace)
Swap forward (Eutelsat Communications)	850 000	12 224	16 511	13 587	2 924
Swap (Eutelsat S.A.)	650 000	17 001	43 023	-	43 023
Cap acheté (Eutelsat Communications)	850 000	6 964	3 935	3 505	430
Tunnel (Eutelsat Communications)	1 700 000	19 661	25 370	19 076	6 294
TOTAL		55 850	88 839	36 168	52 671

(En milliers d'euros)	Montants contractuels ou notionnels	Justes valeurs 30 juin 2007	Variation de juste valeur sur l'exercice	Impact résultat (part inefficace)	Impact capitaux propres (part efficace)
Swap forward (Eutelsat Communications)	807 500	21 427	9 876	673	9 203
Swap forward (Eutelsat Communications)	1 615 000	36 263	36 263	-	36 263
Swap (Eutelsat S.A.)	650 000	31 654	14 654	-	14 654
Cap acheté (Eutelsat Communications)	807 500	11 632	4 920	(4 574)	9 494
Tunnel (Eutelsat Communications)	1 615 000	21 425	3 039	3 774	(735)
TOTAL		122 401	68 752	(127)	68 879
Sociétés mises en équivalence					228
TOTAL					69 107

Au 19 juin 2006, à la suite des opérations de refinancement (cf. Note 13 - *Dettes auprès des établissements de crédit*), la relation de couverture du swap et du tunnel SatBirds Finance s'est trouvée interrompue. Les instruments de couverture sont alors devenus totalement inefficaces du fait de l'extinction du passif financier, au regard d'IAS 39 « *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* ». Par conséquent, les

variations de juste valeur accumulées dans les capitaux propres ont été constatées en compte de résultat. Les instruments de couverture ont été transférés chez Eutelsat Communications. Une nouvelle relation de couverture a alors été mise en place, compte tenu des caractéristiques du nouveau passif financier. (cf. Note 13 - *Dettes auprès des établissements de crédit*).

Note 24 Autres engagements

Au 30 juin 2007, la Direction estime, au mieux de sa connaissance actuelle, qu'il n'existe pas d'engagements susceptibles d'avoir un impact sur la situation financière actuelle ou future du Groupe, autres que ceux listés ci-dessous.

24.1 - Engagements d'achat

Le Groupe s'est engagé auprès de certains fournisseurs pour la réalisation de prestations de services et l'acquisition d'immobilisations liées au suivi et au contrôle des satellites.

D'autre part, le Groupe peut être amené à bénéficier de pénalités liées aux incidents de fonctionnement de satellites en exploitation.

L'échéancier au 30 juin 2006 et 30 juin 2007 des paiements minimums futurs s'établit comme suit :

(En millions d'euros)	Au 30 juin 2006	Au 30 juin 2007
2007	28	
2008	14	34
2009	12	15
2010	11	10
2011 et au-delà ⁽¹⁾	10	7
2012 et au-delà		5
TOTAL	75	71

(1) Pour la période présentée au titre de l'exercice clos au 30 juin 2006.

Le total ci-dessus inclut un montant de € 3,0 millions relatif à des engagements d'achats conclus avec des parties liées (voir Note 25 - *Parties liées*).

Au 30 juin 2007, les paiements futurs au titre des contrats de construction de satellite s'élèvent à € 268 millions, et les paiements futurs au titre des contrats de lancement s'élèvent à € 151 millions.

24.2 - Assurance en orbite

Le programme d'assurance-vie en orbite du Groupe a expiré le 26 novembre 2006. Il a été remplacé par un nouveau programme d'une durée de 12 mois, défini par le Groupe en vue de minimiser l'impact sur son bilan et sur ses résultats d'une ou de plusieurs pertes de satellites. Au titre de ce programme, 16 des satellites appartenant au Groupe (à l'exclusion des satellites W1, ATLANTIC BIRD™1 et EURO BIRD™4 ex-HOT BIRD™3) bénéficient d'une couverture d'assurance sous réserve de certaines limitations de couverture aux seuls cas de perte réputée totale ou de perte totale résultant de problèmes techniques déjà identifiés. Le satellite HOT BIRD™8 est inclus et entre dans la police à l'échéance de sa couverture lancement + 1 an.

La police d'assurance Dommages souscrite au titre de ce programme couvre les pertes réputées totales ou partielles des 16 satellites assurés, dans une limite de € 165 millions par satellite et dans une limite globale d'indemnisation cumulée pour tous les satellites de € 390 millions. Les satellites appartenant au Groupe assurés par cette police sont couverts pour une valeur représentant leur valeur nette comptable.

Ce programme d'assurance conserve la même rétention de risque que précédemment (limité en tout état de cause à un montant cumulé annuel de € 80 millions).

Au cours de l'exercice précédent, le Groupe a soumis un dossier de demande d'indemnisation suite à l'incident technique intervenu sur le satellite W1 le 10 août 2005. Cette réclamation qui concernait trois polices d'assurances s'est soldée au cours de l'exercice clos au 30 juin 2007 par un règlement du sinistre pour un montant total de € 37,3 millions comptabilisé en « Autres produits opérationnels ».

24.3 - Assurance lancement

Le satellite HOT BIRD™8 est couvert par une assurance lancement L+1 (lancement + 1 an) souscrite fin décembre 2005 et est automatiquement reversé le 4 août 2007 dans la police vie en orbite.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Notes annexes aux comptes consolidés

Note 24 - Autres engagements
Note 25 - Parties liées

24.4 - Litiges

Dans le cadre de son activité courante, le Groupe est impliqué dans certains litiges. Les charges pouvant en découler, estimées probables par la société et ses conseils, ont fait l'objet de provisions jugées suffisantes pour couvrir les risques encourus.

Note 25 Parties liées

Les créances et les dettes envers les parties liées (pour l'essentiel composées d'actionnaires directs et indirects du Groupe) comprises

dans les actifs et passifs courants au bilan au 30 juin 2006 et 2007 s'analysent comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Période de 12 mois close au 30 juin 2006	Période de 12 mois close au 30 juin 2007
Créances brutes (y compris factures à établir)	11 197	9 133
Dettes (y compris factures à recevoir)	643	223

Les transactions avec les parties liées comprises dans le compte de résultat pour les périodes closes aux 30 juin 2006 et 2007 s'analysent comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Période de 12 mois close au 30 juin 2006	Période de 12 mois close au 30 juin 2007
Chiffre d'affaires	48 365	46 581
Coûts des opérations, Frais commerciaux et administratifs	1 696	926
Résultat financier	0	

Pour l'exercice clos au 30 juin 2007, aucune partie liée ne représente individuellement plus de 10 % du chiffre d'affaires.

En outre, le Groupe a conclu des accords avec des actionnaires pour la fourniture de services liés au suivi et au contrôle des satellites.

Les transactions avec les parties liées comprises dans le coût d'acquisition des titres Eutelsat S.A. s'élevaient à € 2 316 milliers au 30 juin 2006.

Par ailleurs, le Groupe et une partie liée ont signé une convention par laquelle le Groupe pourrait recevoir, si certaines conditions sont validées avant le 15 septembre 2007, un montant de € 25 millions en contrepartie de la renonciation à certains droits dans une participation.

RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES AUX MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION

<i>(En milliers d'euros)</i>	Période de 12 mois close au 30 juin 2006	Période de 12 mois close au 30 juin 2007
Avantages court terme hors charges patronales	2 546	2 312
Avantages court terme : charges patronales	921	644
Avantages postérieurs à l'emploi	8 % du salaire annuel fin de carrière	8 % du salaire annuel fin de carrière
Autres avantages à long terme (indemnité en cas de cessation involontaire de l'activité)	1 000	1 000

Au titre de paiements fondés sur des actions,

a) Le Groupe a émis le 2 août 2005, 835 200 ABSA 1 et 187 710 ABSA 2 au profit des membres des organes de Direction et d'administration du Groupe présentant les caractéristiques suivantes :

- > ABSA 1 : prix unitaire de € 1,378 ;
- > ABSA 2 : prix unitaire de € 1,54 ;
- > 2,7 BSA par ABSA ;
- > chaque BSA donnant le droit de souscrire à 1 action de la société Eutelsat Communications.

Ces instruments ont intégralement été libérés en numéraire et la différence entre le prix de souscription unitaire des ABSA et la valeur nominale des titres a été comptabilisée en prime d'émission.

Les BSA ont été détachés des actions dès l'émission des ABSA.

En raison du regroupement d'actions décidé par l'Assemblée Générale du 31 août 2005, les caractéristiques des BSA ont été modifiées :

- > deux BSA sont nécessaires pour souscrire 1 action de la société Eutelsat Communications ;
- > le prix de souscription unitaire est de € 2.

Suite à la décision prise par l'Assemblée Générale Mixte du 10 novembre 2006 d'effectuer une distribution par prélèvement sur le poste « Primes d'émission » et conformément aux dispositions légales en vigueur de protection de bénéficiaires de bons de souscriptions d'actions, le Conseil d'administration du 10 novembre 2006 a décidé de procéder à un nouvel ajustement de la parité de conversion et du prix d'exercice par action :

- > deux BSA permettent maintenant de souscrire 1,03951 action de la société Eutelsat Communications ;
- > le prix de souscription unitaire est de € 1,9240.

Le tableau ci-dessous récapitule l'évolution des BSA détenus par les membres des organes de Direction et d'administration du Groupe :

Type	BSA émis	BSA exercés	Actions émises	Prix de souscription par action en euro	Date d'expiration
BSA 1	2 255 040	2 255 039	1 148 362	1,9240	31/03/2008
BSA 2	506 817	506 817	263 420	1,9240	02/08/2015
TOTAL	2 761 857	2 761 856	1 411 782		

b) Le Conseil d'administration du 10 mai 2007 dans le cadre des délégations qui lui ont été données par l'Assemblée Générale Mixte du 6 octobre 2005, a procédé à une attribution gratuite de 40 000 actions nouvelles d'Eutelsat Communications au profit des membres des organes de Direction et d'administration du Groupe.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197 du Code de commerce, ces actions gratuites seront définitivement acquises par les bénéficiaires sous conditions de présence d'une durée de 2 ans au sein du Groupe (soit jusqu'au 10 mai 2009) et ne seront disponibles qu'à l'expiration d'une période supplémentaire de 2 années, soit à compter du 11 mai 2011.

Note 26 Charges de personnel

Les charges de personnel (y compris la participation légale des salariés) se ventilent comme suit :

(En milliers d'euros)	Période de 12 mois close au 30 juin 2006	Période de 12 mois close au 30 juin 2007
Coûts des opérations	23 791	23 677
Charges commerciales et administratives	39 002	39 841
TOTAL	62 793	63 518

Le nombre moyen d'employés s'établit comme suit :

	Période de 12 mois close au 30 juin 2006	Période de 12 mois close au 30 juin 2007
Opérations	179	184
Fonctions commerciales et administratives	306	328
TOTAL	485	512

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Notes annexes aux comptes consolidés

Note 26 - Charges de personnel
Note 27 - Périmètre de consolidation
Note 28 - Événements postérieurs à la clôture

Au 30 juin 2007, le Groupe compte 529 salariés, contre 493 au 30 juin 2006.

La rémunération versée aux mandataires sociaux d'Eutelsat Communications salariés du Groupe est de € 2,3 millions pour l'exercice clos au 30 juin 2007. Aucun jeton de présence n'a été versé aux membres du Conseil d'administration au titre de cet exercice.

Le Groupe possède un Plan d'Épargne d'Entreprise (PEE) réservé au personnel salarié d'Eutelsat S.A. ayant au moins trois mois d'ancienneté, alimenté par les versements volontaires des salariés.

Par ailleurs, le Groupe possède un accord d'intéressement au niveau de sa filiale Eutelsat S.A. qui a été conclu pour une durée de trois ans assis sur des objectifs révisables annuellement.

Note 27 Périmètre de consolidation

La liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation est la suivante :

Sociétés	Pays	Méthode de consolidation	% de droits de vote au 30 juin 2007	% d'intérêt au 30 juin 2007
Eutelsat Communications Finance S.A.S.	France	IG	100,00 %	100,00 %
SatBirds 2 S.A.S.	France	IG	100,00 %	100,00 %
WhiteBirds France S.A.S.	France	IG	100,00 %	100,00 %
Eutelsat S.A.	France	IG	95,24 %	95,24 %
Sous-groupe Eutelsat S.A.				
- Eutelsat TV S.A.S.	France	IG	100,00 %	95,24 %
- Eutelsat do Brasil S.A. ⁽¹⁾	Brésil	IG	100,00 %	95,24 %
- Eutelsat Italia	Italie	IG	100,00 %	95,24 %
- Skylogic Italia s.p.a.	Italie	IG	100,00 %	95,24 %
- Eutelsat Services und Beteiligungen GmbH ⁽¹⁾	Allemagne	IG	100,00 %	95,24 %
- Visavision GmbH ⁽¹⁾	Allemagne	IG	100,00 %	95,24 %
- Eutelsat Inc. ⁽¹⁾	États-Unis	IG	100,00 %	95,24 %
- Eutelsat America Corp. ⁽¹⁾	États-Unis	IG	100,00 %	95,24 %
- Eutelsat UK Limited	Royaume-Uni	IG	100,00 %	95,24 %
- Eutelsat Polska s.p.z.o.o.	Pologne	IG	100,00 %	95,24 %
- Skylogic Polska s.p.z.o.o.	Pologne	IG	100,00 %	95,24 %
- Skylogic Mediterraneo	Italie	IG	100,00 %	95,24 %
- Skylogic Eurasia	Turquie	IG	100,00 %	95,24 %
- Wins Ltd. ⁽¹⁾	Malte	IG	50,00 %	47,62 %
- Hispasat ⁽¹⁾	Espagne	MEE	27,69 %	26,37 %

IG : Intégration globale.

MEE : Mise en équivalence.

(1) Sociétés dont l'exercice fiscal est clos au 31 décembre.

NB : Les autres sociétés ont un exercice fiscal clos au 30 juin.

L'intégration globale de ces filiales a été réalisée à partir de comptes arrêtés au 30 juin 2007.

- Le 18 juillet 2006, la société SatBirds Capital Participations a été absorbée par voie de fusion absorption par la société SatBirds Finance.
- Le 31 août 2006, la société SatBirds Capital a été dissoute.

➤ Le 10 octobre 2006, rétroactivement au 1^{er} juillet 2006, la société Eutelsat Finance a été dissoute sans liquidation dans la société Eutelsat Communications.

➤ Le 31 mai 2007, la société SatBirds Finance a été absorbée par voie de fusion absorption par la société Eutelsat Communications Finance.

Note 28 Événements postérieurs à la clôture

Néant.

>> **COMPTES ANNUELS**
AU 30 JUIN 2007

COMPTES ANNUELS

Bilan 30 juin 2006 et 30 juin 2007

>> Bilan 30 juin 2006 et 30 juin 2007

(En milliers d'euros)	Note	30 juin 2006	30 juin 2007
ACTIF			
Actif à long terme			
Immobilisations financières	3	2 675 879	2 482 917
Total de l'actif à long terme		2 675 879	2 482 917
Actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés		797	1 084
Autres créances	5	849	80 408
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	6	31 182	19 171
Total de l'actif circulant		32 828	100 663
Comptes de régularisation	4	27 079	20 938
TOTAL ACTIF		2 735 786	2 604 518

(En milliers d'euros)	Note	30 juin 2006	30 juin 2007
PASSIF			
Capital social (217 401 082 actions ordinaires d'un nominal de € 1 par action au 30 juin 2007)		215 693	217 401
Primes liées au capital		907 486	776 135
Réserve légale		79	79
Report à nouveau		(13 218)	1
Résultat de l'exercice		(3 236)	(20 081)
Total des capitaux propres	7	1 106 804	973 535
Provisions pour risques		-	-
Provisions pour charges		-	238
Total des provisions pour risques et charges		-	238
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8	1 617 087	1 625 430
Emprunts et dettes financières divers		7 846	-
Total des dettes financières		1 624 933	1 625 430
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 424	3 974
Dettes fiscales et sociales	9	1 625	1 338
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		-	-
Autres dettes		-	3
Total des dettes d'exploitation		4 049	5 315
Comptes de régularisation		-	-
TOTAL PASSIF		2 735 786	2 604 518

>> Compte de résultat pour les exercices clos au 30 juin 2006 et 30 juin 2007

<i>(En milliers d'euros)</i>	Note	Exercice de douze mois clos au 30 juin 2006	Exercice de douze mois clos au 30 juin 2007
Chiffre d'affaires		1 198	1 422
Production immobilisée		-	-
Subventions d'exploitation		-	-
Reprise de provisions et transferts de charges		19 240	-
Autres produits		-	-
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		20 438	1 422
Achats de marchandises et variations de stocks		-	-
Autres achats et charges externes		21 385	11 126
Impôts, taxes et versements assimilés		3	23
Salaires et traitements	10	1 357	1 106
Charges sociales		422	499
Dotations aux amortissements et aux provisions		90	2 749
Autres charges		-	700
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		23 258	16 204
Résultat d'exploitation		(2 820)	(14 782)
Produits financiers		1 702	61 042
Charges financières		2 130	66 487
Résultat financier	11	(428)	(5 444)
Produits exceptionnels		209	100
Charges exceptionnelles		197	34
Résultat exceptionnel	12	12	66
Participation des salariés		-	-
Impôts sur les bénéfices		-	(79)
RÉSULTAT NET		(3 236)	(20 081)

>> Notes annexes aux comptes annuels

Sommaire détaillé des notes

Page

Note 1	: Présentation générale	49
Note 2	: Principes comptables significatifs	49
Note 3	: Immobilisations financières	50
Note 4	: Comptes de régularisation - actif	52
Note 5	: Autres créances	52
Note 6	: Disponibilités et valeurs mobilières de placement	52
Note 7	: Capitaux propres	53
Note 8	: Endettement	54
Note 9	: Dettes fiscales et sociales	55
Note 10	: Rémunération des dirigeants	55
Note 11	: Résultat financier	56
Note 12	: Résultat exceptionnel	56
Note 13	: Intégration fiscale	56
Note 14	: Risque de marché	57
Note 15	: Autres engagements	58
Note 16	: Transactions avec les parties liées	58
Note 17	: Informations sur les filiales et participations	59
Note 18	: Événements postérieurs à la clôture	59

Note 1 Présentation générale

1.1 - Description de l'activité

Eutelsat Communications S.A. (« la Société ») a pour vocation la détention de participations, à ce titre elle est la société mère du groupe Eutelsat Communications (« le Groupe »), et la réalisation de prestation de services à destination de ses participations.

L'exercice fiscal de la Société a une durée de 12 mois clos au 30 juin.

1.2 - Faits caractéristiques de l'exercice

Les opérations de simplification du Groupe, initiées sur l'exercice précédent, se sont poursuivies au cours de l'exercice, comme indiqué ci-dessous :

- > Fusion en date du 18 juillet 2006 entre les sociétés SatBirds Finance (société absorbante) et SatBirds Capital Participation (société absorbée), Eutelsat Communications devenant à la suite de cette opération actionnaire direct de SatBirds Finance.
- > Corrélativement à la fusion indiquée ci-dessus, remboursement par la société SatBirds Finance des emprunts obligataires initialement contractés par SatBirds Capital Participation, et paiement des intérêts échus à la date de remboursement (cf. Note 3.2).

- > Dissolution de la société SatBirds Capital dans laquelle Eutelsat Communications était associée unique en date du 31 août 2006. Les titres détenus par Eutelsat Communications ont été annulés.
- > Transmission universelle de patrimoine (TUP) de la société Eutelsat Finance en faveur de son associé unique Eutelsat Communications en date du 10 octobre 2006, dégageant un mali de confusion de € 18,8 milliers comptabilisés en résultat financier.
- > Fusion en date du 31 mai 2007 entre les sociétés Eutelsat Communications Finance (société absorbante) dont Eutelsat Communications est l'associé unique, et la société de droit luxembourgeois SatBirds Finance (société absorbée).
- > Cession à Eutelsat Communications Finance en date du 14 juin 2007 par Eutelsat Communications de l'Intercompany Loan Facilities Agreement entre Eutelsat Communications et SatBirds 2 et, par conséquent, cession à Eutelsat Communications Finance de la créance détenue par Eutelsat Communications sur SatBirds 2 suite au remboursement anticipé par SatBirds 2 du prêt après prise en compte des intérêts et pénalités de remboursement anticipé.
- > Augmentation de capital chez Eutelsat Communications Finance en date du 15 juin 2007 souscrite intégralement par Eutelsat Communications par compensation entière de sa créance (cf. Note 3.1).

Note 2 Principes comptables significatifs

2.1 - Base de présentation comptable

Les comptes au 30 juin 2007 sont établis en conformité avec les dispositions du Code de commerce (articles L. 123-12 à L. 123-28) et du règlement 99-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- > continuité de l'exploitation ;
- > indépendance des exercices ;
- > permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Il n'y a pas eu de changements de méthodes comptables au cours de l'exercice.

La monnaie de présentation des comptes de la Société est en milliers d'euros.

2.2 - Recours à des estimations

La préparation des comptes annuels requiert de la part de la Direction l'utilisation d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'impacter les montants qui figurent dans ces états financiers et les notes qui les accompagnent. Les estimations et hypothèses portent en particulier sur les provisions pour risques et charges, sur les provisions pour créances douteuses, sur la juste valeur des instruments financiers, et sur les valeurs d'usage des titres de participations et autres titres immobilisés. Les montants réels peuvent différer de ces estimations.

2.3 - Immobilisations financières

Les titres de participations sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition hors frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des titres est constatée si la valeur d'acquisition est supérieure à la valeur d'utilité, appréciée par la Direction de la Société sur la base de différents critères tels que la valeur de marché, les perspectives de développement et de rentabilité, et les capitaux propres, en prenant en compte la nature spécifique de chaque participation.

COMPTES ANNUELS

Notes annexes aux comptes annuels

Note 2 - Principes comptables significatifs
Note 3 - Immobilisations financières

2.4 - Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les disponibilités comprennent les comptes de caisse, les soldes bancaires disponibles et les certificats de dépôt à échéance de moins de trois mois à l'origine.

2.5 - Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles seraient susceptibles de donner lieu.

2.6 - Charges à répartir sur frais d'émission d'emprunt

Les frais d'émission d'emprunts sont répartis sur la durée de l'emprunt.

2.7 - Capitaux propres

Les frais externes directement liés aux augmentations de capital, réduction de capital, rachat d'actions pour réduction de capital sont imputés sur la prime d'émission et d'apport, nets d'impôt lorsqu'une économie d'impôt est générée.

En application de la loi française, Eutelsat Communications S.A. doit légalement affecter 5 % de son résultat net annuel (après déduction des reports à nouveau déficitaires s'il y en a) à une réserve légale. Cette contribution minimum n'est plus obligatoire dès lors que la réserve légale représente au moins 10 % du capital social. La réserve légale peut être distribuée que lors de la liquidation de la société. Au 30 juin 2007, la réserve légale se monte à € 79 milliers.

2.8 - Provisions

Une provision est un élément du patrimoine ayant une valeur économique négative pour la société, c'est-à-dire une obligation de l'entreprise à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci et dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon précise.

Le montant comptabilisé en provision représente la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

Note 3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	30 juin 2006	30 juin 2007
Participations	2 660 424	2 481 329
Autres titres immobilisés	13 983	142
Prêts et autres immobilisations financières	1 472	1 446
Total des valeurs brutes	2 675 879	2 482 917
Moins : provisions	-	-
TOTAL DES VALEURS NETTES	2 675 879	2 482 917

Les variations des valeurs nettes comptables entre l'ouverture et la clôture sont les suivantes :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Autres participations	Autres titres immobilisés	Prêts et autres immobilisations financières	Total
Valeurs nettes au 1 ^{er} juillet 2006	2 660 424	13 983	1 472	2 675 879
Acquisitions	22 594	101		22 695
Réévaluation	-	-	-	-
Remboursement d'apport et sorties	201 689	13 942	26	215 657
Dotations aux amortissements et provisions	-	-	-	-
VALEURS NETTES AU 30 JUIN 2007	2 481 329	142	1 446	2 482 917

3.1 - Participations

Le poste « Participations » comprend les actions Eutelsat Communications Finance :

- > 500 000 actions de la société Eutelsat Communications Finance pour un montant de € 2 481 324 395 dont :
 - 3 700 actions souscrites à la création de la société,
 - 100 000 actions souscrites lors de l'augmentation en numéraire intervenue le 19 juin 2006,
 - 252 544 actions reçues dans le cadre de la fusion entre SatBirds Finance et Eutelsat Communications Finance,
 - la prime d'émission distribuée à la suite de la décision du 4 octobre 2006 de l'Associé Unique par Eutelsat Communications Finance à Eutelsat Communications pour un montant de € 58,7 millions a été considérée comme un remboursement d'apport et portée en diminution de la valeur des titres Eutelsat Communications Finance,
 - 143 756 actions reçues dans le cadre de l'augmentation de capital du 15 juin 2007 souscrite par compensation de créance ;
- > la prime d'émission distribuée à la suite de l'Assemblée Générale du 25 septembre 2006 par SatBirds Finance à Eutelsat Communications pour un montant de € 97,5 millions a été considérée comme un remboursement d'apport et portée en diminution des « Participations » ;
- > la prime d'émission distribuée à la suite de l'Assemblée Générale du 25 septembre 2006 par SatBirds Finance à Eutelsat Finance pour un montant de € 45,5 millions a été considérée comme un remboursement d'apport et au travers de la dissolution dans Eutelsat Communications est venue réduire le poste « Participations » ;

> l'ensemble des opérations de distribution de primes d'émission a été qualifié comptablement de remboursement d'apport. Elles ont été comptabilisées en minoration de la valeur des titres dans la mesure où dès la mise en place de la structure juridique du Groupe, il a été prévu de comptabiliser la majeure partie des apports en prime d'émission afin de faciliter la remontée des liquidités vers la tête du Groupe, indépendamment de l'existence de bénéfice comptable distribuable dans les filiales du Groupe, par le biais de distribution de primes d'émission.

3.2 - Autres titres immobilisés

Le Poste « Autres titres immobilisés » comprend les actions propres détenues au 30 juin 2007 dans le cadre d'un contrat de liquidité pour un montant de € 142 milliers correspondant à 7 912 actions.

La diminution de ce poste correspond au remboursement des emprunts obligataires.

3.3 - Prêts et autres immobilisations financières

Le Poste « Prêts et autres immobilisations financières » comprend le « compte espèces » lié au contrat de liquidité sur actions propres pour € 1 446 milliers.

COMPTES ANNUELS

Notes annexes aux comptes annuels

Note 4 - Comptes de régularisation - actif

Note 5 - Autres créances

Note 6 - Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Note 4 Comptes de régularisation - actif

Le poste « Comptes de régularisation - actif » s'analyse comme suit :

(En milliers d'euros)	30 juin 2006	30 juin 2007
Charges constatées d'avance	7 929	4 536
Charges à répartir sur plusieurs exercices et charges à étaler	19 150	16 402
Écarts de conversion actif	-	-
TOTAL	27 079	20 938

Les charges constatées d'avance sont notamment liées au prix d'acquisition d'instrument de couverture (cf. Note 8) pour € 4 485 milliers. Le montant initial de € 7 846 milliers qui a été ramené à € 6 443 milliers en octobre 2006 suite à la fixation du prix définitif, fait l'objet d'un étalement sur la durée de vie de l'instrument de couverture.

Afin de tenir compte des instruments financiers vendus en cours d'année, une quote-part de ce coût d'acquisition a été passée directement en charges.

Les charges à répartir relatives aux frais d'émission d'emprunt d'un montant initial de € 19 240 milliers font l'objet d'un étalement sur 7 ans, correspondant à la durée de l'emprunt contracté en juin 2006. Le montant de charges à répartir s'élève à € 16 402 milliers au 30 juin 2007.

Note 5 Autres créances

Le poste « Autres créances » est composé principalement par de la TVA déductible pour un montant de € 691 milliers, et par des comptes courants débiteurs pour € 79 636 milliers.

Toutes les autres créances sont à échéance à moins d'un an.

Note 6 Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les disponibilités et valeurs mobilières de placement s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	30 juin 2006	30 juin 2007
Disponibilités	1 166	339
Rémunération contrat de liquidité	0	28
Certificats de dépôt (y compris intérêts courus)	30 016	18 804
TOTAL	31 182	19 171

Note 7 Capitaux propres

7.1 - Tableau de variation des capitaux propres

(En milliers d'euros)	Mouvements sur capital			Affectation du résultat	Distribution de dividendes	Autres mouvements	Solde 30/06/2007
	À nouveau	Augmentation	Diminution				
Capital social	215 693	1 708					217 401
Prime d'émission	907 486	1 579			(116 476)	(16 454)	776 135
Réserve légale	79						79
Report à nouveau débiteur	(13 218)			(3 236)		16 454	-
Report à nouveau créditeur					1		1
Résultat 30/06/06	(3 236)			3 236			-
TOTAL	1 106 804	3 287	-	-	(116 475)	-	993 616
					Capitaux propres avant résultat		993 616
					Résultat de l'exercice		(20 081)
					TOTAL CAPITAUX PROPRES		973 535

7.2 - Capital social

Au cours de l'exercice social, suite aux différentes levées de Bons de Souscription d'Actions (BSA) enregistrées, la Société a procédé à la création de 1 708 490 actions d'une valeur nominale de € 1.

Le calendrier des opérations a été le suivant :

- > Octobre 2006, levée de BSA 2 par création de 4 250 actions ;
- > Décembre 2006, levée de BSA 1 par création de 266 929 actions ;
- > Février 2007, levée de BSA 2 par création de 498 293 actions ;

Le capital social au 30 juin 2007 se décompose de la façon suivante :

	Nombre de titres			Valeur Nominale		
	Au début de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Regroupées pendant l'exercice	À la clôture de l'exercice	Au début de l'exercice	À la clôture de l'exercice
Actions	215 692 592	1 708 490	-	217 401 082	1 €	1 €

7.3 - Autres titres donnant accès au capital

a) ABSA

Le 30 juin 2005, la collectivité des associés a délégué sa compétence au Président du Conseil d'administration à l'effet de procéder à une ou plusieurs émissions d'actions à bons de souscription d'actions (ABSA) réservées aux cadres et mandataires sociaux du Groupe dans la limite d'un montant nominal maximal d'augmentation de capital,

- > Mars 2007, levée de BSA 2 par création de 182 642 actions ;
- > Avril 2007, levée de BSA 2 par création de 103 958 actions ;
- > Mai 2007, levée de BSA 1 par création de 281 433 actions et levée de BSA 2 par création de 343 705 actions ;
- > Juin 2007, levée de BSA 2 par création de 27 280 actions.

Le capital social est ainsi passé de € 215 692 592 à € 217 401 082.

immédiatement ou à terme, de € 6 660 milliers, sous réserve de l'autorisation préalable du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration, dans ses délibérations du 15 juillet 2005, a autorisé le Président à procéder à l'émission de 835 200 ABSA 1 et 882 380 ABSA 2 présentant les caractéristiques suivantes :

- > ABSA 1 : prix unitaire de € 1,378 ;
- > ABSA 2 : prix unitaire de € 1,54 ;
- > 2,7 BSA par ABSA ;
- > chaque BSA donnant le droit de souscrire à 1 action de la Société.

COMPTES ANNUELS

Notes annexes aux comptes annuels

Note 7 - Capitaux propres
Note 8 - Endettement

Ces instruments ont intégralement été libérés en numéraire et la différence entre le prix de souscription unitaire des ABSA et la valeur nominale des titres a été comptabilisée en prime d'émission.

Les BSA ont été détachés des actions dès l'émission des ABSA.

En raison du regroupement d'actions décidé par l'Assemblée Générale du 31 août 2005, les caractéristiques des BSA ont été modifiées :

- > deux BSA sont nécessaires pour souscrire 1 action de la Société ;
- > le prix de souscription unitaire est de deux euros.

Suite à la décision prise par l'Assemblée Générale Mixte du 10 novembre 2006 d'effectuer une distribution par prélèvement sur le poste « Primes d'émission » et conformément aux dispositions légales en vigueur de protection de bénéficiaires de bons de souscriptions d'actions, le Conseil d'administration du 10 novembre 2006 a décidé de procéder à un nouvel ajustement de la parité de conversion et du prix d'exercice par action :

- > deux BSA permettent maintenant de souscrire 1,03951 action de la Société ;
- > le prix de souscription unitaire est de € 1,9240.

Le tableau ci-dessous récapitule l'évolution des BSA :

Type	BSA émis	BSA exercés	Actions émises	BSA non encore exercés	Date d'expiration des BSA
BSA 1	2 255 040	2 255 039	1 148 362	1	31/03/2008
BSA 2	2 382 426	2 232 412	1 160 128	150 014	02/08/2015
TOTAL	4 637 466	4 487 451	2 308 490		

En cas d'exercice des 150 014 BSA 2 et de l'unique BSA 1 toujours en circulation à la clôture, l'augmentation de capital qui en résulterait serait de € 78 milliers.

b) Attribution gratuite d'actions

Dans le cadre de son introduction en bourse le 2 décembre 2005, une attribution gratuite d'actions a été proposée aux salariés du Groupe à raison de 341 actions par bénéficiaire, le nombre de bénéficiaires ayant été fixé à 439, s'agissant de tout salarié non actionnaire de la société au 29 novembre 2005. La période d'acquisition définitive des actions a été fixée à 2 ans à compter de cette date et implique une condition de présence. Les bénéficiaires doivent en outre conserver ces actions pendant une durée de 2 ans à compter de la date effective d'acquisition.

D'autre part, une attribution gratuite d'actions a été proposée aux salariés du Groupe par une décision du Conseil d'administration du

10 mai 2007. L'offre porte sur 181 825 actions à créer, la période d'acquisition définitive des actions a été fixée à deux ans, implique une condition de présence sur cette période et les bénéficiaires doivent en outre conserver ces actions pendant une durée de deux ans à compter de la date effective d'acquisition.

7.4 - Prime d'émission

Le compte de prime d'émission a été réduit de € 116 476 milliers suite à la décision de l'Assemblée Générale du 10 novembre 2006 d'effectuer une distribution par prélèvement sur ce poste de 0,54 € par action. Préalablement à cette distribution, le report à nouveau débiteur de € 16 454 milliers avait été imputé sur la prime d'émission.

À l'inverse, ce poste a été augmenté de € 1 579 milliers suite aux levées de BSA.

Note 8 Endettement

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédits sont libellés en euro pour une durée de sept ans remboursables in fine et s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	30 juin 2006	30 juin 2007
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à un an au plus	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à plus de 5 ans	1 615 000	1 615 000
Intérêts courus	2 087	10 430
TOTAL	1 617 087	1 625 430

Le 19 juin 2006, la Société a procédé au refinancement de la dette contractée sur l'exercice précédent par la filiale SatBirds Finance qui a été ainsi remboursée et remplacée par deux nouvelles lignes de crédit « Term Loan » et « Revolving Credit Loans » non garanties par des sûretés réelles. Les principales caractéristiques sont les suivantes :

Les lignes de crédit comportent des clauses restrictives (sous réserve d'exceptions usuelles contenues dans les contrats de prêts) limitant la capacité des sociétés du Groupe, notamment à :

- > consentir des sûretés ;
- > contracter des dettes supplémentaires ;
- > consentir des prêts et réaliser des investissements ;
- > s'engager dans des fusions, des acquisitions, des ventes d'actifs et des opérations de crédit-bail (à l'exception de celles réalisées à l'intérieur du Groupe et expressément prévues dans le contrat de prêt) ;
- > modifier la nature de l'activité de la société et de ses filiales.

Le contrat prévoit la possibilité pour chaque prêteur partie au contrat de demander le remboursement anticipé de l'intégralité des sommes dues en cas de changement du contrôle de la société et de Eutelsat S.A. ou en cas d'actions de concert.

La Société doit par ailleurs détenir, directement ou indirectement, pendant toute la durée d'emprunt 95 % du capital et des droits de vote d'Eutelsat S.A.

Le contrat comporte un engagement de conserver des polices d'assurance lancement plus un an pour tout satellite localisé à 13°Est et, pour tout satellite localisé à une autre position orbitale, avec, l'engagement de ne pas avoir plus d'un seul satellite qui ne soit pas couvert par une police d'assurance lancement.

Par ailleurs, les lignes de crédit sont assorties des clauses de covenants suivants, calculés sur la base des comptes consolidés du Groupe présentés en norme IFRS :

- > « Leverage Ratio » : dette nette consolidée/EBITDA consolidé inférieur ou égal à un certain seuil pour les périodes semestrielles et annuelles définies au contrat et dont la première était le 30 juin 2006.
- > « Interest Cover Ratio » : EBITDA consolidé/intérêts payables (dus et échus) supérieur ou égal à 2,75 (si Leverage Ratio supérieur à 3,5).

Par ailleurs, une couverture de taux sur les intérêts dus est exigée pour une période de trois ans au moins, sur au moins 50 % du montant utilisé sur ligne de crédit Term Loan.

À cet effet, le 19 juin 2006, la filiale SatBirds Finance a cédé à la Société la couverture de taux mise en place au titre du précédent emprunt (cf. Note 4).

Note 9 Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales s'analysent comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	30 juin 2006	30 juin 2007
État : charges à payer	3	4
TVA collectée	131	177
Personnel : charges à payer	1 110	856
Charges sociales à payer	381	301
TOTAL	1 625	1 338

Toutes les dettes fiscales et sociales sont à échéance à moins d'un an.

Note 10 Rémunération des dirigeants

Afin de ne pas communiquer de rémunération individuelle, la rémunération versée au dirigeant ne peut être fournie.

COMPTES ANNUELS

Notes annexes aux comptes annuels

Note 11 - Résultat financier
Note 12 - Résultat exceptionnel
Note 13 - Intégration fiscale

Note 11 Résultat financier

Le résultat financier s'analyse comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Exercice clos au 30 juin 2006	Exercice clos au 30 juin 2007
Charges d'intérêts	(2 123)	(66 484)
Produits d'intérêts	607	5 877
Produits de participation	1 093	55 165
Pertes de change	(6)	(3)
Gains de change réalisés	1	-
TOTAL	(428)	(5 444)

Les charges d'intérêt correspondent aux emprunts mis en place le 19 juin 2006 (cf. Note 8), net des produits d'intérêts sur les instruments de couverture. Les produits de participation correspondent principalement

aux pénalités perçues lors des remboursements anticipés des prêts aux filiales et intérêts afférents intervenus au 15 juin 2007 (cf. Note 1.2).

Note 12 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se compose des éléments suivants :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Exercice clos au 30 juin 2006	Exercice clos au 30 juin 2007
Valeur comptable des immobilisations financières cédées	(132)	
Mali de rachat des actions propres	(65)	(22)
Produits de cession des immobilisations financières	132	4
Boni de rachat des actions propres	77	97
Dotations aux provisions pour risques	-	(13)
TOTAL	12	66

Note 13 Intégration fiscale

Le 28 juin 2006, la Société a opté pour le régime d'intégration fiscale pour le groupe constitué d'elle-même et de sa filiale Eutelsat Communications Finance. L'option prend donc pleinement effet sur le présent exercice.

La convention d'intégration fiscale prévoit que les filiales supportent une charge d'impôt sur les sociétés, de contribution sociale et d'impôt forfaitaire annuel égal au montant qu'elles auraient supporté en l'absence du régime de groupe, étant entendu que les charges supplémentaires ou économies d'impôt résultant du régime du groupe restent intégralement à la charge ou au bénéfice de la société tête de groupe.

Au 30 juin 2007 Eutelsat Communications présente un déficit fiscal reportable de € 19,4 millions généré sur l'exercice et a constaté un impôt dû par Eutelsat Communications Finance d'un montant de € 79 milliers.

Pour mémoire, les déficits d'Eutelsat Communications antérieurs à l'intégration fiscale s'élèvent à € 43,3 millions.

À compter du 1^{er} juillet 2007, le périmètre du Groupe d'intégration fiscale dont Eutelsat Communications est la société tête de Groupe sera élargi aux sous-filiales suivantes : WhiteBirds France S.A.S., SatBirds 2 S.A.S., Eutelsat S.A. et Eutelsat TV S.A.S.

Note 14 Risque de marché

La Société est exposée au risque de marché, notamment en ce qui concerne le risque de taux d'intérêts. La Direction gère activement ces expositions aux risques. Pour y faire face, la Société a recours à un certain nombre d'instruments financiers dérivés. L'objectif est de réduire, là où cela lui semble approprié, les fluctuations de revenus et de flux de trésorerie suite à des variations de taux d'intérêts. La politique de la société vise à recourir à des instruments financiers dérivés pour gérer ces expositions aux risques. La Société n'effectue aucune transaction financière présentant un risque qui ne puisse être quantifié lors de la conclusion, autrement dit, elle ne saurait vendre des actifs sans les posséder ou sans savoir si elle les possèdera à l'avenir.

La Société gère son exposition aux variations de taux d'intérêts par une répartition de sa dette entre taux fixe et taux variable.

À la suite du refinancement intervenu au cours de l'exercice 2005/2006 de la dette relative à l'acquisition d'Eutelsat S.A., la Société a mis en place les instruments de couverture de taux suivants :

- > un tunnel (un achat de cap et une vente de floor) jusqu'au 29 avril 2008 pour un montant notionnel de € 1 700 millions destinés à la couverture de la ligne de crédit in fine. Le montant notionnel de ce tunnel a été réduit le 12 avril 2007, passant de € 1 700 millions à € 1 615 millions afin de correspondre au montant exact du crédit. Cette vente partielle a généré une soulte de résiliation de € 1 275 milliers au profit d'Eutelsat Communications ;
- > à départ différé, pour deux ans supplémentaires (entre le 29 avril 2008 et le 29 avril 2010), une transaction de swap de taux payeur de fixe receveur de variable pour un montant de € 850 millions et un

rachat de cap pour un montant nominal pour € 850 millions, destinés à la couverture de la ligne de crédit in fine. La Société a procédé également en date du 12 avril 2007 à une vente partielle ramenant sur ces instruments le nominal de € 1 700 millions à € 1 615 millions (soit pour chacun d'entre eux, de € 850 millions à € 807,5 millions) et générant une soulte de résiliation de € 925 milliers également au profit de la Société.

Fin septembre 2006, une nouvelle couverture de taux à départ décalé (avril 2010 à juin 2013) a été conclue : une transaction de swap de taux payeur de fixe receveur de variable pour un montant de € 1 615 millions destinée à la couverture de la ligne de crédit à long terme in fine d'Eutelsat Communications.

Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie inclut le risque lié à l'émetteur de titres, le risque d'exécution sur produits financiers dérivés ou produits monétaires ainsi que le risque de crédit sur les liquidités et les placements à terme. La Société minimise son exposition au risque lié à l'émetteur et son exposition au risque d'exécution et de crédit en n'acquérant que des produits financiers auprès de banques et d'établissements financiers de premier rang. L'exposition à ces risques est étroitement surveillée et contenue dans des limites prédéterminées. La Société n'anticipe aucune perte qui résulterait de la défaillance de ses contreparties quant à leurs obligations prévues au contrat. Les risques qu'il encourt ne se concentrent ni sur le secteur financier, ni sur un pays donné.

Données chiffrées au 30 juin 2007

Le tableau ci-après présente les montants contractuels ou notionnels ainsi que les justes valeurs des instruments financiers dérivés au 30 juin 2007 analysés par type de contrat :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Montants contractuels ou notionnels	Justes valeurs au 30 juin 2007
Instrument		
Swap	807 500	21 427
Cap acheté	807 500	11 632
Tunnel	1 615 000	21 425
Swap	1 615 000	36 262
TOTAL		90 746

COMPTES ANNUELS

Notes annexes aux comptes annuels

Note 15 - Autres engagements

Note 16 - Transactions avec les parties liées

Note 15 Autres engagements

15.1 - Cautions, garanties données

Les dettes auprès d'établissements ont été contractées sans garanties réelles. Aux termes du contrat les garanties du prêteur se situent au moins au même rang que les autres créanciers détenant des dettes non garanties et non subordonnées (sauf créances privilégiées en application de la loi).

15.2 - Autres engagements donnés

Conformément aux contrats d'emprunt tels que mentionnés dans la Note 8, Eutelsat Communications s'est engagé à faire ou à ne pas faire certaines actions.

Cet engagement n'est pas chiffrable.

Note 16 Transactions avec les parties liées

Les parties liées sont définies comme étant tout tiers ayant un lien capitalistique direct ou indirect avec Eutelsat (filiales incluses).

Les créances et les dettes envers les parties liées comprises dans les actifs et passifs circulants au bilan aux 30 juin 2006 et 2007 s'analysent comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	30 juin 2006	30 juin 2007
Créances brutes (y compris factures à établir)	555 497	80 103
Dettes (y compris factures à recevoir)	8 116	686

Les actifs circulants comprennent les soldes clients, les comptes courants, les factures à émettre mais ne tiennent pas compte des provisions éventuelles pour dépréciation des créances clients.

Les transactions avec les parties liées comprises au compte de résultat pour les exercices clos aux 30 juin 2006 et 2007 s'analysent comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Exercice clos au 30 juin 2006	30 juin 2007
Chiffre d'affaires	1 198	1 422
Charges d'exploitation	718	1 493
Résultat financier	1 299	55 441

Le chiffre d'affaires correspond aux prestations que la Société fournit aux sociétés du Groupe en matière de stratégie, politique industrielle et représentation.

Note 17 Informations sur les filiales et participations

Le tableau suivant présente la liste des filiales et participations d'Eutelsat Communications au 30 juin 2007 :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Capital	Capitaux propres autres que le capital au 30 juin (comptes locaux)	Quote-part du capital détenu (en %)	Période du dernier exercice clos	
				Chiffre d'affaires (comptes locaux)	Résultat net (comptes locaux)
Eutelsat Communications Finance RCS n° 490416674 Paris Siège situé à Paris (exercice clos le 30/06/07)	5 000	2 975 558	100 %	-	173

Le tableau suivant présente les informations agrégées sur toutes les filiales et participations d'Eutelsat Communications au 30 juin 2007 :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Valeur brute comptable des titres détenus	Provision pour dépréciation des titres	Prêts et avances accordés	Avals et cautions donnés	Dividendes encaissés
Filiales et participations	2 481 326	-	5	-	-

Note 18 Événements postérieurs à la clôture

Néant.

>> **RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES SUR LES COMPTES
ANNUELS ET RAPPORT DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES** ÉTABLI EN APPLICATION
DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE
SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT

Eutelsat Communications, S.A.

Exercice clos le 30 juin 2007

>> Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et vos statuts, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Eutelsat Communications relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme il est précisé dans la note 2.5 de l'annexe aux comptes consolidés, la direction de votre société est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ses états financiers et les notes qui les accompagnent.

Les estimations comptables significatives susceptibles d'une justification de nos appréciations portent sur les éléments suivants :

- Comme indiqué dans la note 3.7 de l'annexe, votre société revoit chaque année les durées de vie économique résiduelles de ses satellites en orbite, en se fondant à la fois sur leur utilisation prévue et sur l'évaluation technique de leur durée de vie. Nous avons apprécié le caractère raisonnable des hypothèses d'utilisation retenues.
- Comme indiqué dans la note 3.8 de l'annexe, les valeurs comptables des actifs à long terme qui comprennent notamment les écarts d'acquisition, les immobilisations incorporelles, les satellites et les titres de participation mis en équivalence font l'objet de tests de dépréciation. Votre société compare la valeur comptable de ces actifs à leur valeur recouvrable estimée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés. Nous avons apprécié le caractère raisonnable des hypothèses retenues dans le plan d'affaires et des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 26 juillet 2007

Les commissaires aux comptes

MAZARS & GUERARD

Mazars

Isabelle Massa

61, rue Henri Regnault

92400 Courbevoie

S.A. au capital de € 8.320.000

Commissaire aux comptes

Membre de la compagnie régionale de Versailles

ERNST & YOUNG Audit

Jean-Yves Jégourel

Faubourg de l'Arche

11, allée de l'Arche

92037 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. à capital variable

Commissaire aux comptes

Membre de la compagnie régionale de Versailles

Eutelsat Communications, S.A.

Exercice clos le 30 juin 2007

>> Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et vos statuts, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2007, sur :

- > le contrôle des comptes annuels de la société Eutelsat Communications, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- > la justification de nos appréciations,
- > les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- > Votre société comptabilise des provisions pour dépréciation des titres de participation selon les modalités décrites dans la note 2.2 de l'annexe. Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par votre société, sur la base des éléments disponibles à ce jour et mis en œuvre des tests pour vérifier l'application de ces méthodes. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces appréciations.
- > La note 3.1 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des opérations de distribution de primes d'émission intervenues sur l'exercice. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables utilisées et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 26 juillet 2007

Les commissaires aux comptes

MAZARS & GUERARD

Mazars

Isabelle Massa

61, rue Henri Regnault

92400 Courbevoie

S.A. au capital de € 8.320.000

Commissaire aux comptes

Membre de la compagnie régionale de Versailles

ERNST & YOUNG Audit

Jean-Yves Jégourel

Faubourg de l'Arche

11, allée de l'Arche

92037 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. à capital variable

Commissaire aux comptes

Membre de la compagnie régionale de Versailles

>> Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

I - Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France : ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Avec les sociétés *Eutelsat S.A., WhiteBirds France S.A.S., SatBirds 2 S.A.S. et Eutelsat TV S.A.S.*

Administrateur concerné : Monsieur Giuliano BERRETTA.

Nature et objet : Le Conseil d'administration a autorisé, dans sa séance du 28 juin 2007, une convention d'intégration fiscale avec les sociétés Eutelsat S.A., WhiteBirds France S.A.S., SatBirds 2 S.A.S. et Eutelsat TV S.A.S.

Modalités : Cette convention prenant effet au 1^{er} juillet 2007, elle n'a pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice clos au 30 juin 2007.

2. Avec le *Président directeur général*

Administrateur concerné : Monsieur Giuliano BERRETTA.

Nature et objet : Le Conseil d'administration du 10 mai 2007 a décidé de l'attribution de 30 000 actions gratuites à M. Berretta selon les conditions de durée fixées par l'article L.225-197.1 du Code de commerce.

Modalités : La période d'acquisition définitive des actions a été fixée à deux ans. Elle implique une condition de présence sur cette période. Les bénéficiaires doivent en outre conserver ces actions pendant une durée de deux ans à compter de la date effective d'acquisition.

Cette attribution d'actions gratuites n'a pas eu d'impact sur les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2007.

II. Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application des dispositions de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice :

1. Avec les sociétés *Eutelsat Finance S.A.S.* et *Eutelsat Communications Finance S.A.S.*

Administrateur concerné : La société Eutelsat Communications S.A.

Nature et objet : Le Conseil d'administration a autorisé, dans sa séance du 28 juin 2006, une convention d'intégration fiscale avec les sociétés Eutelsat Finance S.A.S. et Eutelsat Communications Finance S.A.S., toutes deux détenues à 100% par Eutelsat Communications S.A.

Modalités : Au 30 juin 2007 Eutelsat Communications présente un déficit fiscal reportable de 19,4 millions d'euros généré sur l'exercice et a constaté un impôt dû par Eutelsat Communications Finance d'un montant de 79 milliers d'euros.

2. Avec le *Président directeur général*

Administrateur concerné : Monsieur Giuliano BERRETTA.

Nature et objet : À la suite de la nomination de M. Berretta en qualité de Président Directeur Général, le Conseil d'administration a décidé de lui attribuer le bénéfice :

- > d'un régime de retraite article 39, égale à 8% de sa rémunération fixe en fin de carrière en sa qualité de mandataire social d'Eutelsat Communications et,
- > d'une indemnité pour cessation non volontaire du mandat social.

Modalités : Le régime de retraite article 39 fait l'objet d'une externalisation auprès d'une compagnie d'assurance. La contribution comptabilisée en charge pour la Société, à ce titre, s'est élevée à 42 272 euros au 30 juin 2007.

L'indemnité qui serait due par votre Société suite à une cessation non volontaire du mandat social du Président directeur général s'élève à 1 000 000 euros

Courbevoie et Paris-La Défense, le 26 juillet 2007

Les commissaires aux comptes

MAZARS & GUERARD

Mazars

Isabelle Massa

61, rue Henri Regnault

92400 Courbevoie

S.A. au capital de € 8.320.000

Commissaire aux comptes

Membre de la compagnie régionale de Versailles

ERNST & YOUNG Audit

Jean-Yves Jégourel

Faubourg de l'Arche

11, allée de l'Arche

92037 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. à capital variable

Commissaire aux comptes

Membre de la compagnie régionale de Versailles

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Eutelsat Communications, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Eutelsat Communications, S.A.

Exercice clos le 30 juin 2007

>> Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Eutelsat Communications, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Eutelsat Communications et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 juin 2007.

Il appartient au président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- > prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du président ;
- > prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Eutelsat Communications, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 26 juillet 2007

Les commissaires aux comptes

MAZARS & GUERARD

Mazars

Isabelle Massa

61, rue Henri Regnault

92400 Courbevoie

S.A. au capital de € 8.320.000

Commissaire aux comptes

Membre de la compagnie régionale de Versailles

ERNST & YOUNG Audit

Jean-Yves Jégourel

Faubourg de l'Arche

11, allée de l'Arche

92037 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. à capital variable

Commissaire aux comptes

Membre de la compagnie régionale de Versailles

06
07

Eutelsat Communications
70 Rue Balard
75502 Paris cedex 15 - France

T. 01 53 98 47 47
F. 01 53 98 37 00
www.eutesat.com